RAPEC
RESEAU AFRICAIN DES PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS CULTURELS

La Culture

levier de développement en Afrique

Rapport Général du 1er Congrès Panafricain

La Culture

levier de développement en Afrique

Rapport Général du 1er Congrès Panafricain

Organisé par le RAPEC
(Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels)
en collaboration avec l'UNESCO

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

OUVRAGE PUBLIÉ PAR

AUDASCREEN

SOMMAIRE

1 Le mot du président . . . . . page 5

2 Introduction 7

3 Déroulement des travaux 9

A | Cérémonie d'ouverture 9

B | Les travaux en ateliers 18

C | La restitution des travaux en ateliers et des recommandations 36

D | Les 5 recommandations de l'École du Patrimoine Africain (EPA) 36

4 La Cérémonie de clôture du 1er Congrès Panafricain 42

5 Conclusion du 1er Congrès Panafricain 43

Quelques photos souvenir du 1er Congrès 44

6 Annexes 50

1 | Journée Mondiale de la Culture Africaine 50

2 | Rapport général de la Rencontre-débat du 16 décembre 2008 53

3 | Rapport général de la Rencontre-débat du 16 avril 2009 64

4 | Rapport général de la Rencontre-débat du 17 décembre 2009 75

ISBN : 9791090854130

1 LE MOT DU PRÉSIDENT

Créé en novembre 2007 à Ouagadougou au Burkina Faso, le RAPEC, (Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels) constitué de femmes et d'hommes d'Afrique et de sa diaspora issus de milieux divers (promoteurs et entrepreneurs culturels, journalistes, animateurs de radios, présentateurs de télévision, passionnés des arts et de la culture, musiciens, sculpteurs, éditeurs, peintres, poètes, Européens amis d'Afrique…), est une ONG de développement dont la mission est de fédérer les forces, les énergies et les compétences pour faire des arts et de la culture, un véritable levier pour le développement durable du continent.

Le RAPEC considère que la culture est un vecteur de cohésion sociale, de paix, de partage et de rapprochement entre les peuples quelque soit leur origine ou situation géographique.

L'objectif du RAPEC est de contribuer de manière concrète à réduire la pauvreté, l'exclusion et le sous-développement dans lesquels sont ancrés les acteurs et entrepreneurs culturels africains. C'est pourquoi le RAPEC, au terme son expertise sur cette épineuse question, propose aux États africains des solutions pour les aider à mettre en place des politiques cohérentes pour tirer profit de l'immense potentiel que recèlent les pays africains en matière d'Arts et Cultures, d'accompagner les acteurs politiques et institutions (gouvernements, Union Africaine, Commissions Economiques Régionales, Agences de Coopération Culturelle), ainsi que les organisations non gouvernementales dans la prise de décisions concertées pour dégager des perspectives opérationnelles pérennes.

Aujourd'hui, le RAPEC constate que la culture matérielle africaine tout comme d'autres secteurs d'activité économique est aussi soumise à la compétitivité mondiale d'où la nécessité d'édifier un cadre politico-juridique et économique pour assurer son développement.

Le bilan dressé en 2010 par l'organisation onusienne (UNESCO) des forums du RAPEC (voir annexes), sur le lien entre la culture et le développement en Afrique, a une fois encore corroboré les bonnes orientations du RAPEC qui se présente aujourd'hui comme un vrai interlocuteur des acteurs culturels africains.

Le premier congrès panafricain de l'histoire sur le thème évocateur : « *La culture, levier du développement en Afrique* » placé sous le haut Parrainage du Président de la République du Togo, Faure E. GNASSINGBE, Président en Exercice de UEMOA, qui s'est tenu à Lomé au Togo les 17 et 18 novembre 2011 et qui a réuni plus d'une centaine de participants et délégués en provenance d'Algérie, de Belgique, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cap Vert, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la Côte d'ivoire, de la France, du Gabon, du Ghana, d'Haïti, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Tchad et du Togo (pays hôte), a été l'unique occasion pour les hommes et femmes d'Afrique de se retrouver pour débattre à travers des conférences et ateliers des problèmes liés au développement de leur secteur d'activité culturelle.

Cet ouvrage que nous avons voulu mettre à la disposition du grand public est un condensé des moments forts qui ont marqué le parcours du RAPEC depuis sa création. Nous espérons que le lecteur y trouvera des éléments de réponses à certaines questions qui le harcellent à propos du développement des arts en Afrique…

Le débat reste toujours ouvert !

John Ayité DOSSAVI

2 INTRODUCTION

Le premier Congrès Panafricain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels initié par le RAPEC en partenariat avec l'UNESCO s'est tenu les 17 et 18 novembre 2011 à Lomé, à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) sur le thème : *La culture, levier du développement en Afrique*.

Ce congrès a pour but de rappeler que l'Afrique nouvelle est en marche et fière de ses origines, de ses lumières, de sa sagesse, mais également qu'en Afrique, la culture peut réellement contribuer à la croissance économique et propulser le développement global et durable. Face au déficit de compréhension dont souffre encore le secteur culturel en Afrique, le défi du RAPEC est donc de convaincre les responsables et opérateurs économiques, afin de promouvoir autrement les arts et la culture sur le continent africain.

Créé le 19 novembre 2007 à Ouagadougou, au Burkina Faso par les acteurs et entrepreneurs culturels d'Afrique et de sa diaspora conformément aux dispositions de la Loi de 1901 régissant les associations à but non lucratif, le RAPEC est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement qui milite pour une redynamisation de l'activité culturelle sur le continent africain.

Le RAPEC, représenté dans les cinq régions de l'Afrique, entend placer l'art et la culture au centre des préoccupations et intérêts des dirigeants africains, être un partenaire de réflexion et une force de proposition pour les organisations sous régionales, l'Union Africaine et les ACP. En effet, le réseau partage les mêmes idéaux d'unité et préservation de l'héritage culturel africain avec toutes

ces organisations continentales et internationales. Le RAPEC ambitionne de devenir un véritable partenaire des gouvernements ainsi que des opérateurs économiques, afin que la valorisation du patrimoine culturel africain contribue efficacement à la réduction de la pauvreté. Il s'agit donc d'utiliser la culture comme levier du développement socioéconomique.

Ce Congrès a réuni une centaine de participants et délégués en provenance d'Algérie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap vert, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'ivoire, France, Gabon, Ghana, Haïti, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad et Togo.

3 DÉROULEMENT DES TRAVAUX

A | Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est intervenue vers 10 heures GMT en présence de plusieurs personnalités, dont : Maître Yacoubou HAMADOU, Ministre des Arts et de la Culture, Représentant du Chef de l'Etat togolais, Parrain du congrès, Madame Mojisola OKURIBIDO-SERIKI, représentante de l'UNESCO, Monsieur Bashir M. IFO, Président de la Banque Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), le Contre Amiral Fogan ADEGNON, Président de la délégation spéciale de la ville de Lomé (Maire), Monsieur Honorat AGUESSY, Directeur de l'Institut de Développement et d'Échanges Endogènes (IDEE, Ouidah, Bénin), Madame Michèle Dominique RAYMOND, Sous Secrétaire Générale des ACP, Monsieur Union EDEBIRI, Director Chief Executive Centre for Black and Africain Arts and Civilization, Madame Olga JONHSON, Déléguée Générale du Congrès, Monsieur Joseph WEISS, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Togo, Monsieur Jean DIGNE, Président du Musée Montparnasse en France, Monsieur Hervé LENORMAN, Directeur de l'Institut Français, le repésentant de l'Ambassadeur de Chine au Togo, M. Lu Yan, 2ème Secrétaire, John Ayité DOSSAVI, Président du RAPEC et d'autres personnalités venant d'horizons divers.

Prenant la parole, la Déléguée Générale du Congrès a souhaité la bienvenue aux délégués et participants. Elle s'est réjouie de la mobilisation des acteurs culturels. Pour elle, il est important d'insister sur la dimension culturelle du développement en ce que la

culture est créatrice de richesse et facteur de lutte contre la précarité à travers notamment la création d'emplois. Face à la crise que le monde traverse, elle en appelle à « *un changement en profondeur* » pour explorer et tirer profit des nombreuses possibilités offertes par la culture.

Celle-ci doit permettre de se refaire une santé et un dynamisme entrepreneurial et permettre d'envisager des modalités différentes pour faciliter les activités et les échanges culturels en Afrique et dans le monde. Par conséquent, la place de la culture dans nos sociétés doit être réévaluée de même que son rôle dans le développement. C'est pourquoi, a-t-elle précisé, ce congrès n'est pas un congrès de trop, mais une réflexion d'ensemble qui engage l'Afrique qui doit encore se battre pour la reconnaissance de sa culture et de ses racines. C'est pourquoi elle a conclu en insistant sur le partenariat et le réseautage des professionnels des différents secteurs culturels.

Le Président de la délégation spéciale (Maire) de la ville de Lomé a ensuite souhaité la cordiale bienvenue aux congressistes tout en félicitant les initiateurs. Il n'a pas manqué de remercier les partenaires qui ont permis la tenue de cet important forum d'échanges sur la culture et son importance en Afrique.

Il s'est félicité du choix judicieux du thème qui est révélateur de la contribution majeure de la culture dans l'économie et donc dans le développement. Pour lui, la culture, socle de toute société, doit être rehaussée et son rôle mieux affiné à travers les propositions d'orientations des délégués. Il a terminé ses propos en émettant le vœu que le congrès débouche réellement sur l'atteinte des objectifs fixés.

Après le Maire de Lomé, l'honneur est revenu à l'organisateur du congrès de prendre la parole.

Dans une importante allocution, le Président du Réseau Africain des Promoteurs et des Entrepreneurs Culturels (RAPEC), l'organisateur

de la rencontre, a tout d'abord exprimé sa profonde gratitude et celle du RAPEC au Président de la République Togolaise, Président en Exercice de l'UEMOA, Parrain du Premier Congrès Panafricain des Promoteurs et des Entrepreneurs Culturels Africains. Il n'a pas manqué de saluer les contributions inestimables et les soutiens de l'UNESCO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'Union Africaine (UA) et des autres partenaires qui ont rendu possible le présent congrès.

Il a également salué la présence des acteurs culturels venus de tous horizons, ainsi que des représentants du corps diplomatique et consulaires. Pour lui, la présence de tous « *rehausse l'éclat* » de la cérémonie d'ouverture du premier congrès des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels.

Il en a profité pour « *saluer et remercier tous ceux qui ont pris la mesure de l'importance de ce rendez-vous historique en acceptant d'apporter leur pierre à la consolidation des fondements d'une nouvelle approche du lien entre la culture et le développement* ».

Il a particulièrement insisté sur l'importance de reconnaître la culture comme une activité économique à part entière et non pas seulement comme un artifice nécessaire à l'élaboration de politiques dont le sort dériverait des résultats de la politique économique. En clair, en Afrique, la culture doit légitimement prendre la place qui est la sienne. Cette vision, a-t-il rappelé, est celle que le RAPEC est en train de vulgariser à travers le renforcement des petites et moyennes entreprises culturelles africaines pour en faire des industries culturelles viables de demain. Le congrès sur *la culture, levier du développement en Afrique*, constitue donc une belle opportunité pour rendre hommage à tous ceux qui se dévouent et luttent de façon admirable, à travers leur engagement et qui donnent vie à leur rêve en ouvrant un chantier qui est promesse d'avenir.

L'Afrique dispose d'une richesse culturelle immense et les acteurs

culturels y foisonnent. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que ces derniers puissent participer activement au développement économique du continent. Les acteurs culturels sont avant tout des acteurs économiques, car la culture est une composante essentielle du cadre de vie, une source de revenus liés au tourisme, ainsi qu'un levier de créativité pour la production des biens et services nouveaux.

Sa contribution à l'emploi varie, selon les pays, de 5 à 10 %, parfois plus encore. À ce titre, il est indispensable que les gouvernements africains encouragent le tourisme culturel, les districts et quartiers culturels, surtout, les artistes et artisans. Nous sommes convaincus, a déclaré le Président du comité d'organisation du Congrès, que « *la culture n'est pas une marchandise comme pourrait l'être une boisson ou une paire de chaussures ; c'est d'abord un facteur de cohésion sociale et de rapprochement entre les peuples* ». Dans ces conditions, appauvrir la culture, c'est asservir ses acteurs, « *tant il est vrai que le temps qu'ils passent à survivre, à penser, ils ne le passent pas à créer* ». Par conséquent, « *la culture, libérée du mépris, retrouvera la dignité qu'elle a injustement perdue* ».

Ces raisons sous-tendent la légitimité des actions du Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels (RAPEC) qui, depuis 2007, est engagé dans une véritable lutte pour promouvoir autrement les arts et la culture de notre beau continent, l'Afrique.

Le chemin n'est pas aisé, le pari est risqué, car l'aventure est périlleuse, surtout dans le contexte économique très difficile que l'Afrique et le monde traversent et où la culture n'est pas au centre des préoccupations des gouvernants.

Pour le Président du RAPEC, le mépris qui accompagne le secteur culturel est préjudiciable à la cohésion socio-politique et économique, bref au développement durable. La culture doit jouer un rôle capital dans le développement de l'Afrique. Elle est véritablement

une source d'emplois, d'exportations de biens et de revenus à l'échelon des États-Nations, mais aussi au niveau local, dans nos villes et campagnes, nos métropoles et nos régions.

Ainsi, les initiateurs du Réseau Africain des Promoteurs et des Entrepreneurs Culturels pensent que la contribution actuelle de la culture au développement économique ne doit pas se limiter à la seule attraction de touristes. **La culture doit être un puissant levier d'intégration sociale pour des individus ou des communautés, contribuant à ce titre à rendre possible le développement durable**. Et comme le dit à juste titre l'écrivaine Aminata Sow Fall : « *Par conviction, j'ai toujours pensé que la culture est une nourriture essentielle et si on ne permet pas à la créativité de s'exprimer, si on ne dépasse pas ce quotidien difficile et souvent tragique, nous sommes tous voués à la disparition* ».

Le Président du RAPEC n'a pas manqué d'attirer l'attention sur le fait que **les résolutions et recommandations qui sanctionneront les travaux de cette rencontre de Lomé seront adressées aux États africains et aux Institutions à vocation économique et culturelle pour les inciter à mettre en place une nouvelle politique dans l'intérêt des entrepreneurs culturels africains**.

Dans cette logique, le premier congrès panafricain du RAPEC insiste sur la nécessité de faire une étude sur l'apport de la culture dans les économies des États africains. Cette étude permettra aux investisseurs et aux décideurs économiques de disposer de données fiables pour mieux appréhender cette filière ; de reconnaître l'activité culturelle comme une activité économique à part entière par les États du continent, d'encourager la ratification des protocoles d'accords et des conventions pour ceux qui n'ont pas pu le faire, de développer une nouvelle coopération culturelle Nord-Sud, Sud-Nord et aussi Sud-Sud.

Le Président du RAPEC s'est fait le devoir de saluer les avantgardistes,

celles et ceux qui lui ont impulsé l'élan et la conviction de croire à la culture comme un élément essentiellement vital de notre univers, à savoir : Basile Kossou, Gérard Akueson, l'immortel Sembène Ousmane réalisateur du film culte *La noire de*, premier long métrage africain réalisé en 1962, Paul Ahyi, le Professeur Honorat Aguessy, Paulin Soumanou Vieyra, auteur du court métrage *Afrique sur Seine* réalisé en 1955, Férid Boughedir, Youssef Chahine, Haïlé Gerima. Il n'a pas passé sous silence des voix inoubliables telles que celles de Maman Africa Miriam Makeba, de Bella Bellow, de Franco, de Fela Kuti, Bob Marley... Il a étendu son hommage aux écrivains à l'instar de Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Amadou Hampâté Bâ, Wolé Soyinka, Amadou Kourouma. Il a judicieusement rappelé les mots de Marcus Garvey : « *un peuple sans culture est un arbre sans racine* ».

Pour terminer, il a exprimé le souhait du réseau de demander à l'Union Africaine (UA) de convier le RAPEC à sa prochaine conférence et surtout, à cause du dynamisme de la culture et de sa contribution avérée à l'économie, de l'arrimer à l'un des Commissariats qui lui permettent d'être mieux valorisée qu'au niveau du Commissariat chargé des affaires sociales où elle n'est pas très v isible. Il a finalement demandé aux acteurs culturels africains de se mobiliser pour cela et également pour défendre davantage le secteur culturel dans chaque pays.

Ensuite, l'honorable Abdoulaye SENE, député à l'Assemblée Nationale du Sénégal et président de l'ONG Global Local Forum, a saisi l'opportunité de la tribune pour saluer les actions de certains dirigeants africains qui contribuent à promouvoir l'art et la culture de l'Afrique.

Il n'a pas manqué de dire sa joie de se retrouver parmi les acteurs culturels. Il a relevé le caractère opportun du thème au regard du poids réel de la culture dans l'économie, le social et le développement avant de souhaiter que la rencontre de Lomé contribue effectivement

à remobiliser les acteurs et à booster des actions en faveur de la promotion de la culture.

Le Professeur Honorat Aguessy, Directeur de l'Institut de Développement et d'Échanges Endogènes (IDEE) du Bénin a, pour sa part, fait un développement liminaire sur la culture, le développement et la part historique des Noirs dans la construction du monde, de la civilisation de l'universel pour paraphraser Senghor.

Soulignant que « *la culture, c'est la libération de la puissance créatrice de l'humanité* », il a, exemples à l'appui, montré que, contrairement aux discours et aux idées reçues, le peuple noir a beaucoup apporté au monde, que ce soit dans les domaines des inventions que dans ceux des découvertes ou d'autres contributions encore.

Dénonçant au passage la dichotomie aujourd'hui dépassée entre civilisation prétendument avancée et culture, caractéristique des peuples non « évolués », il en a appelé à une prise de conscience nécessaire à la refondation et à la renaissance de l'Afrique.

Enfin, clôturant la série des interventions, le Ministre des Arts et de la Culture, Représentant personnel du Chef de l'Etat Togolais, Parrain du Congrès, a remercié les organisateurs et les participants pour avoir fait le déplacement de Lomé pour cette importante assise sur le présent et le devenir de la culture en Afrique, assise qui inaugure une nouvelle ère de coopération et de partenariat mutuellement avantageux pour les acteurs et les professionnels de la culture à travers le monde.

Soulignant la place de plus en plus importante que prend **la culture** reconnue depuis 2002 comme **quatrième pilier du développement humain durable**, il n'a pas manqué de souligner que cette culture dans toute sa diversité est nécessaire pour trouver des solutions aux nombreux défis qui se posent à l'Afrique.

Pour lui, nous aurions toutes les difficultés à expliquer aux

générations montantes que les œuvres majeures des civilisations africaines se retrouvent toujours dans les grands musées en Occident et aux États-Unis, pas plus que nous ne pourrions les convaincre que la mondialisation n'est pas un facteur de déséquilibre si les majors en matière de **production phonographique et les grands médias se retrouvent au Nord avec une part de marché avoisinant 90% dans les productions audio-visuelles et télévisuelles**.

Aussi, a-t-il souligné, nous devons **accepter que la culture prenne en Afrique une place de plus en plus importante et « légitime » dans les politiques de développement**. Les mesures doivent être prises pour libérer la créativité à travers les industries culturelles de sorte que la culture soit véritablement au confluent de toutes les convergences économiques, éducationnelles, environnementales, communicationnelles, et que les politiques publiques soient le lieu d'expression de la diversité culturelle et du dialogue entre les peuples.

Faisant allusion à la crise économique et monétaire que connaît actuellement le monde, le ministre Hamadou n'a pas manqué de souligner que l'opportunité est belle pour se rendre compte que le développement économique n'est pas une fin en soi pour qu'enfin en Afrique, l'importance se resserre sur la culture, facteur d'épanouissement des peuples.

En réitérant son souhait de voir la culture prendre la place significative et centrale qui est la sienne dans les politiques publiques de développement, il a laissé entendre qu'il « *déclare officiellement ouverts les travaux du Premier Congrès Panafricain sur la Culture Levier du Développement en Afrique* ». Il a terminé en souhaitant plein succès aux travaux du congrès.

Une suspension de la séance est intervenue, pour permettre aux officiels de se retirer.

Rappelons que le RAPEC et ses partenaires depuis 2007 ont organisés plusieurs forums d'investigations (16 décembre 2008 au siège de l'UNESCO à Paris, 16 avril 2009 à Cotonou au Bénin, 17 décembre 2009 à Marrakech au Maroc, 22 janvier 2010 au siège de l'UNESCO réunion de bilan, 5 juillet 2010 symposium sur les établissement culturels en Afrique de l'Ouest avec EPA à Porto Novo au Bénin, 17 septembre 2010 à Abidjan en Côte d'ivoire…) dont les rapports successifs, portent sur comment attirer les investissements dans le secteur culturel africain et quelles approches pour le favoriser.

Des mécanismes de financement du secteur culturel ont été mis en place dans les pays de l'OCDE avec un certain succès. Bien qu'en petit nombre, certains mécanismes ont déjà été créés dans les pays en développement, comme par exemple le Fonds de garantie des industries culturelles, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Ces dispositifs peuvent être de différentes natures. Il peut s'agir de processus de partage des risques, d'allocations de fonds au renforcement des capacités ou encore de programmes de coopération au développement ciblant des niveaux clés des filières culturelles. Tout cela nous donne l'occasion d'identifier et d'analyser ce « qui marche » et ce qui est a approfondir.

À ce titre, le RAPEC noue des partenariats avec certaines institutions qui ont mis sur pied le Fonds de garantie des industries culturelles tel que la Banque d'Investissement et de Développement de la (BIDC). IL a également pour ambition d'impliquer la Diaspora dans l'investissement des entreprises culturelles selon le modèle *Business Angels* qui fait ses preuves par ailleurs, et qui soutient le développement et la croissance de jeunes entreprises.

Professionnaliser la filière culturelle africaine : le RAPEC et ses partenaires se penchent sur les filières qui jouent déjà un rôle

précurseur en la matière, donnant lieu déjà à des résultats positifs. Sa stratégie consiste en priorité à mettre en avant quatre filières (musique, cinéma, art plastique, livre) pour impulser une vraie dynamique par rapport à son ambition.

B | Les travaux en ateliers

Le congrès s'est poursuivi dans les ateliers tenus l'après-midi du 17 novembre et dans la matinée du 18 novembre, dans la salle de conférence de la BIDC et au Centre Régional d'Action Culturelle (CRAC), une école inter-états de formation de cadres et administrateurs et à l'Institut Français de Lomé.

L'objectif poursuivi étant de jeter un regard sur la culture et surtout de faire des propositions concrètes aux autorités des États africains, à l'Union Africaine, aux institutions nationales et internationales et au RAPEC.

Les thématiques suivantes ont été au cœur des discussions :
Atelier 1 : Spectacles vivants (musique, danse, arts scéniques)
Atelier 2 : Édition, livres et réseaux de distribution
Atelier 3 : Mode textile / habillement / événements
Atelier 4 : Imagerie, communication (cinéma, télévision, NTIC)
Atelier 5 : Beaux-arts (arts plastiques, arts graphiques, design)
Atelier 6 : Diversité culturelle et son apport au développement

Les deux premiers groupes ont tenu leur réunion dans la salle de conférence de la BIDC ; les trois suivants au CRAC et le dernier groupe à l'Institut Français.

Atelier 1 :
Spectacles vivants (musique, danse, arts scéniques)

L'atelier a débattu des questions relatives à la professionnalisation et à la réglementation des secteurs des spectacles vivants, à la

formation et à la recherche de débouchés pour les jeunes et les professionnels formés ; au réseautage et à la circulation des informations et des spectacles, au financement de la culture en Afrique et à sa visibilité.

Le constat de départ est qu'en Afrique, beaucoup s'improvisent organisateurs de spectacles sans en avoir la formation requise.

C'est oublier que le professionnalisme ne s'achète pas avec de l'argent. Cette situation déplorable qui mine le secteur culturel s'explique par l'absence de réglementation dans la plupart des pays du continent.

En réalité, l'organisation de manifestations dans les domaines des arts du spectacle doit être assujettie à une licence de spectacle, à des contrats en bonne et due forme. Partant de ce constat, l'atelier propose qu'il soit fait une mobilisation pour encourager les États et les gouvernements pour mettre sur pied une dynamique de professionnalisation du secteur de la culture pour de meilleurs résultats.

Après ce premier point, l'atelier est passé à celui de la formation et de la recherche de débouchés. Avec la mondialisation et les diverses mutations de nos sociétés, la frénésie et le désir d'aller vite, l'avidité, la recherche de gains faciles et de la célébrité rapide empêchent d'entrevoir sérieusement les carrières sous l'angle de la formation.

On part ainsi sur de mauvaises bases en croyant que tout est facile alors que la détection des talents, leur suivi, leur encadrement sont une grande responsabilité.

La réalité, c'est que, sans formation, sans un travail de qualité, sans un investissement sur le long terme répondant à des critères professionnels, rien de solide ne peut se construire. La formation ressort alors comme un véritable besoin, tout comme les investissements.

C'est pourquoi, les États sont appelés à faire des efforts pour aider à la formation des jeunes, en créant les infrastructures ou en mettant en place des mécanismes de renouvellement des moyens en vue de cette fin. Le cas de l'État cubain qui investit beaucoup dans la formation des artistes qui sont tenus en retour de verser 35% de leurs revenus gagnés à l'extérieur du pays est intéressant à plus d'un titre et indique une piste à étudier.

Une fois la formation assurée, il s'agit de chercher comment valoriser ceux qu'on a formés pour qu'on n'ait pas l'impression d'un gâchis. De ce fait, l'exploration des possibilités offertes à l'intérieur des pays comme à l'extérieur en terme de circulation de spectacles et de professionnels, la mise en réseau des lieux de diffusion et de formation, sont quelques pistes à explorer.

Il est apparu urgent que les organisateurs de spectacles vivants sont à présent appelés à mettre en synergie leurs efforts afin de mutualiser leurs expériences pour des résultats efficients.

Beaucoup avouent avoir fait le déplacement à ce congrès parce qu'ils croient en la possibilité de la mise en place de vrais réseaux de professionnels des arts et de la culture.

Il s'agira donc de définir précisément les modalités et les règles de fonctionnement de ces réseaux locaux, nationaux, sous-régionaux, régionaux et continentaux, impliquant les acteurs résidant sur le continent et ceux de la diaspora.

L'atelier s'est également penché sur les problèmes relatifs au financement et à la visibilité de la culture.

En Afrique, la promotion de la culture a été en grande partie l'œuvre de centres culturels étrangers (français, allemands, espagnols, etc.) et de la coopération principalement avec les pays européens. Avec la crise financière actuelle et la récession, de grands problèmes se profilent à l'horizon. On peut voir émerger des générations d'artistes

volontaires, mais les ressources manquent pour leurs formations.

Il faut donc que les acteurs de terrain que sont les artistes soient des passerelles entre les gens de bureau et les politiques pour élaborer des solutions pouvant permettre de lever des fonds à l'intérieur de nos pays et donner aux élus et aux politiques des idées pour le financement de la culture.

De ce fait, les acteurs culturels doivent aussi penser à mettre en place de véritables projets qui soient viables sur le plan financier afin de bénéficier de garanties financières proposées par des institutions étatiques et autres, comme c'est le cas du fonds de garantie des industries culturelles de la CEDEAO/BIDC, ou de celui de la Banque culturelle au Cap Vert.

Il faut donc que les professionnels puissent se prendre eux-mêmes en charge, afin de s'adapter au mieux au nouvel environnement de crise tout en en proposant des solutions compatibles avec les moyens disponibles dans chaque pays. Il appartient donc aux acteurs de terrain de se mobiliser pour avancer et faire avancer le spectacle vivant en Afrique.

Atelier 2 :
Édition-Réseaux de distribution

L'atelier a procédé à un état des lieux de l'édition en Afrique comme exemple le Togo, ce qui lui a permis de relever les difficultés, les insuffisances, les défis et les perspectives du secteur.

En effet, un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes freine le développement du livre en Afrique. Il s'agit :

Sur le plan socio-économique de l'étroitesse du marché, de l'inexistence d'une culture de la lecture, du taux élevé de l'analphabétisme, du faible pouvoir d'achat des populations, de la cherté relative du livre du fait notamment des taxes sur les intrants

qui sont tous importés, de l'insuffisance des librairies pour la plupart concentrées dans la capitale, de l'insuffisance des réseaux de bibliothèques (scolaires, publiques et d'entreprise…), de l'absence de véritables structures de diffusion et de relais nécessaires à la diffusion et à la distribution des produits culturels à l'instar du livre, de l'insuffisance des moyens logistiques, de la hausse des tarifs douaniers et des coûts de transport, de la concurrence des multinationales de l'édition et le monopole qu'elles exercent sur l'édition scolaire, du faible accès au capital à risque des éditeurs nationaux (ceux-ci disposent de ressources financières limitées et il leur est souvent difficile d'accéder au crédit bancaire, situation désavantageuse en cas d'appel d'offres pour la fourniture des manuels scolaires), et enfin, de l'absence de bases de données fiables sur le secteur et les marchés.

Au plan institutionnel, on peut relever : la faible importance accordée par les pouvoirs publics au secteur du livre, la carence des actions visant à promouvoir l'accès de la majorité de la population au savoir, l'absence d'une véritable politique nationale du livre, la non-ratification et/ou la non-application des accords internationaux, notamment l'Accord de Florence et le Protocole de Nairobi, l'absence d'une fiscalité préférentielle en faveur des industries culturelles, notamment le livre.

Au plan professionnel, on note un manque de professionnalisme et d'organisation au sein de la profession, une faible implication des acteurs et des associations professionnelles dans la dynamique de promotion.

Cet état des lieux a donc passé en revue les différents acteurs de la chaîne du livre en Afrique.

D'abord les auteurs : force est de constater que la qualité des manuscrits proposés n'est pas toujours à la hauteur des attentes.

Ceci peut s'expliquer par l'absence de mesures d'incitation à l'écriture (prix littéraires, concours, aides à la création) ainsi qu'un environnement globalement peu porté à la promotion de la littérature.

Ensuite, pour ce qui est des éditeurs, il a été souligné un manque de professionnalisme avéré même si parallèlement, certains d'entre eux se démarquent par leur compétence acquise entre autres dans le cadre de formations et d'échanges interprofessionnels organisés par le CAFED, l'APNET, le BIEF, l'AILF, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, etc.

Au niveau des imprimeurs, on relève également un déficit de formation auquel s'ajoute un équipement souvent obsolète car sa mise à niveau nécessite des investissements coûteux, moyens dont ne disposent pas toujours ces acteurs de la chaîne du livre.

Quant aux libraires, ils fonctionnent uniquement avec le système de dépôt-vente sans prendre le moindre risque et bien souvent ne font aucune promotion autour des ouvrages et des auteurs.

Les bibliothèques publiques rencontrent également des problèmes de formation mais aussi d'équipement depuis la fin du Projet lecture publique financé et soutenu par la Coopération française.

Pour finir, les critiques littéraires et journalistes culturels, peu nombreux, ne sont pas toujours de bonne qualité, souvent par manque de formation.

Un tour de table a d'abord permis aux éditeurs du sud d'apporter leur contribution afin d'élargir le cadre d'analyse propre à l'Afrique francophone. Il est apparu qu'une faille importante dans l'édition se situe dans le manque d'organisation au sein de la profession qui l'empêche de se constituer en lobby face aux pouvoirs publics.

L'exemple de l'Accord de Florence et du Protocole de Nairobi a été

cité. En effet, bien que ratifiés depuis 2009 par certains États du continent tel que le Togo, ces accords ne sont toujours pas mis en application.

Conséquence : le livre revient trop cher. L'éditeur-libraire a également évoqué les difficultés d'accès des livres du Sud aux marchés du Nord. La vente en ligne bien que possible suscite la méfiance dès qu'il s'agit de l'Afrique. L'atelier a déploré le fait que les ouvrages produits en Afrique ne sont pas au programme dans les écoles et universités, ce qui pourtant aurait été un moyen formidable de booster l'économie du secteur.

Dans certains pays, les structures éditoriales sont presque inexistantes, car, bien que des écrivains existent et soient reconnus au niveau international, ils ne le sont nullement par l'État.

D'où le souhait qu' il soit tenu compte de cet état de fait afin de permettre à ces pays d'accéder à ces savoir-faire.

Des intervenants ont exposé leurs expériences acquises dans l'édition dans des pays du Nord puis ont tenté d'apporter des approches de solutions aux problèmes soulevés par leurs collègues africains.

Au manque de réseaux d'aide à la distribution, il a été proposé des solutions pratiques pour la promotion du livre notamment le fait de se rapprocher des enseignants, principaux prescripteurs pour créer des concours d'écriture, initier des rencontres entre auteurs et élèves. Il a été proposé, pour une meilleure orientation des débats, de s'arrêter sur quelques questions essentielles : tout le monde peut-il tout faire ? Ne devrions-nous pas construire quelque chose à l'échelle continentale ? Ne devrions-nous pas nous organiser de façon à ce que tout le monde ne fasse pas la même chose ? Les coéditions et codistributions sont-elles une réponse suffisante à nos préoccupations ?

Ne devrions-nous pas mener une réflexion sur la masse critique, l'échelle à laquelle nous voulons travailler ?

À ces questions s'est ajoutée celle consistant à rappeler l'exemple de l'aide à l'édition au Sénégal pour savoir si cela ne pourrait pas trouver un écho dans les autres pays de la zone UEMOA puisqu'ils ont la même loi de finances.

N'est-il pas possible de réunir tous les décideurs pour dégager les besoins de l'Afrique en matière d'édition et concevoir l'édition dans sa globalité et à l'échelle du continent ? Comment nous regrouper dans le contexte africain pour réaliser quelque chose de novateur ? Ici devrait ressortir le concept de responsabilité et de conscientisation du citoyen africain, ces politiques devant permettre aux africains de se prendre eux-mêmes en charge.

L'assistance a été éclairée sur le fait que, pour contourner certaines des entraves à l'édition en Afrique, à savoir, l'étroitesse des marchés nationaux, les coûts de production élevés et les difficultés liées à la distribution et à la diffusion, de nombreux éditeurs réunis au sein de l'association Afrilivres ou membres de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants ont mis en place divers partenariats : coéditions, codistributions, traductions, cessions de droits, représentations, etc.

L'épineux problème des manuels scolaires a été également soulevé. En effet, l'enjeu des manuels scolaires en Afrique se situe à deux niveaux : répondre aux besoins réels et immédiats en livres scolaires et contribuer à la pérennisation de l'industrie du livre en général.

Or, l'édition scolaire est souvent le monopole d'éditeurs étrangers, aggravant ainsi la précarité de l'industrie locale du livre d'une part et empêchant l'édition générale de se développer, compromettant ainsi tout le secteur de la production intellectuelle nationale, qui risque de ce fait de se retrouver également aux mains des maisons d'édition étrangères.

Tous les participants ont reconnu que le besoin de professionnalisation des métiers du livre ne peut se faire qu'à travers une réelle organisation de tous les acteurs du secteur qui n'ont aucun intérêt à travailler de façon cloisonnée. La lutte contre l'aliénation nécessite de revenir à l'endogénéité, ce qui ne veut pas dire que les choses ne peuvent pas se faire ailleurs qu'en Afrique ; cependant elles doivent être faites par des Africains. L'atelier a écouté l'expérience du numérique évoquée par un des participants qui permet de proposer des ouvrages dont le coût à l'unité est assez bas en dépit des quantités restreintes. Ce procédé a l'avantage, d'une part, d'épargner à l'éditeur les frais de stockage, de réduire les risques et d'autre part de pouvoir adapter plus facilement ces ouvrages au goût du public.

Il nécessite cependant un lourd investissement de départ mais pourrait être un exemple pertinent de collaboration entre pays africains grâce à la mutualisation des équipements. Il pourrait donner lieu également à la création d'une base de données que tous les professionnels pourront consulter. Il a également été question d'e-book. Cependant, il est convenu que le livre électronique ne devrait être qu'un complément de la version papier car il semblerait moins efficace dans l'assimilation des connaissances. Toutefois, tous les participants se sont accordés à reconnaître la nécessité d'une diversification des supports car la question essentielle est celle de la diffusion du savoir.

Il a également prôné la promotion du livre audio qui devrait rencontrer un certain succès chez le public africain du fait de son rapport à l'oralité. Fort de sa propre expérience, un éditeur participant à cet atelier a également recommandé la vente en ligne de nos produits sur la plupart des sites marchands européens en nous appuyant sur des partenaires ayant déjà pignon sur rue dans les pays du nord afin de contourner la méfiance qu'inspirent bien souvent nos maisons d'édition.

Autres stratégies : inclure les auteurs dans la promotion de leurs propres ouvrages via des outils web tels que leurs blogs, Facebook ou Twitter, organiser un concours pour les mémoires afin d'éditer ceux qui sont primés grâce aux supports numériques afin de créer une banque de mémoires aux fins de limiter le plagiat et obliger les étudiants à une diversité dans le choix de leur sujet.

Il a été suggéré l'élaboration d'une politique des NTIC avec pour objectif de réaliser des économies d'échelle. Il est également urgent d'élaborer une politique de subvention par rapport à la politique culturelle, créer des synergies entre les acteurs du secteur, amener nos États à concevoir la culture avec la valeur ajoutée qu'elle apporte, car tous les politiques sont conscients de la nécessité de dialoguer, d'où l'intérêt pour les acteurs du livre d'avoir une structure solide ainsi qu'un bon dossier de plaidoyer face aux autorités.

La question de la publication dans les langues nationales et locales a été aussi abordée. Il est ressorti du tour de table que si la problématique de l'édition en langues territoriales, vecteurs des cultures africaines, a toute son importance pour leur préservation, l'on ne doit pas perdre de vue le contexte qui est panafricain. À ce propos, un autre participant a émis le vœu de l'émergence d'une langue africaine qui serait la langue de travail de nos dirigeants, car désormais c'est l'Afrique qui est notre patrie. Le concept de territoire serait encore à définir mais c'est une tâche à laquelle s'attèleront les décideurs et les élus.

L'étape finale a consisté à définir les priorités des éditeurs et les participants sont tombés d'accord sur une présentation en deux volets : d'une part les recommandations à l'égard des professionnels du livre et d'autre part celles à l'endroit des pouvoirs publics.

Atelier 3 :
Mode textile / Habillement / Evénements

L'atelier réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour faire de la mode et des métiers de l'habillement un vecteur de développement.

Les constats de départ, c'est qu'il y a très peu ou pas du tout d'écoles pour former, entrainer, préparer les jeunes aux métiers des arts et principalement de la mode et de l'habillement. Il manque des lieux de production et d'expression, des « lieux de fabrique », des centres et lieux d'expression et d'exposition.

Le secteur de la mode et de l'habillement est essentiellement informel, ce qui permet d'organiser des événements rapidement sans trop de formalités. Mais, il y a des freins majeurs tels que le manque d'organisation, la perte de confiance à cause du risque de copie, la rémunération aléatoire car non basée sur une grille de salaires et qui ne permet pas de développer et d'organiser la filière.

On constate un manque de dialogue entre les institutions financières et les promoteurs culturels pour injecter de l'argent dans la filière et en faire une véritable industrie.

L'absence de cadre juridique, trop d'initiatives privées improvisées, ne permettent pas à l'État d'identifier, de suivre, de taxer les métiers artistiques et de déterminer le mode de calcul des rémunérations selon les métiers.

Devant ces faiblesses, il est apparu nécessaire de réfléchir à une meilleure organisation du secteur, à sa professionnalisation articulée autour des spécialisations, des formations pour plus d'expertise et d'efficacité. Le secteur a besoin d'initiatives publiques ou privées avérées, matérialisées par des structures qui permettent d'orchestrer les différentes interventions et de travailler à l'organisation des événements. Il est aussi nécessaire qu'il y ait dans la filière un cadre permanent d'échanges avec des artistes, des

créateurs, des observateurs et des critiques pour booster la mode et les métiers de l'habillement en Afrique.

Lors des débats dans cet atelier, le responsable du Fonds de Garantie des Industries Culturelles de la CEDEAO/ BIDC a présenté les modalités d'accès aux financements bancaires garantis par ce Fonds mis à disposition à la BIDC pour les 15 pays de la CEDEAO. Déjà, une dizaine de projets artistiques ont été soutenus et une tournée de promotion est en cours.

La garantie couvre 80% du projet dont le montant maximum doit être de 155 millions de francs CFA, soit environ 236 296 €. Le repérage consiste à identifier les porteurs de projets viables. Puis, l'intervenant a détaillé les éléments constitutifs du dossier de demande de caution bancaire pour l'obtention d'un prêt : un dossier de la banque approchée, un projet détaillé, un business plan, un montage financier avec bilan et comptes de résultats, etc.

La BIDC cherche à augmenter la capacité de garantie bancaire et d'accès aux ressources dédiées au secteur culturel. Mais, pour y arriver, elle cherche à former les promoteurs de projets culturels pour qu'il y ait des projets viables et rentables, former les agents de banque à la compréhension du secteur culturel et des besoins propres à ce secteur afin d'assurer une aide ajustée.

Atelier 4 :
Imagerie, communication (cinéma, télévision, NTIC)

L'atelier s'est interrogé sur l'existence d'une industrie culturelle dans l'économie des pays du continent africain en ces termes : existe- t-il une industrie culturelle digne de ce nom en Afrique dans l'imagerie, le cinéma, la télévision, la communication et dans les NTIC ? Les acteurs culturels peuvent-ils vivre décemment de leurs activités ?

D'autres interrogations portant sur l'apport au développement des acteurs culturels de l'audiovisuel, le financement, la distribution et

la volonté politique des pays africains ont été au cœur des échanges engagés entre les participants parmi lesquels on pouvait compter des experts et opérateurs culturels conscients du contexte moderne du développement durable en Afrique.

Le président de l'atelier a fait constater que l'industrie du cinéma est devenue presque majeure dans des pays de la sous-région comme le Nigéria, le Ghana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, en terme de volume de production et d'amélioration de la qualité. Ces pays sont aujourd'hui capables de fournir à la sous-région des acteurs reconnus comme stars et qui vivent effectivement plus que décemment de leur métier. **Cependant, les limites de cette évolution se traduisent dans l'incapacité de profiter d'un marché de la CEDEAO de 250 millions d'habitants**. L'étalon du Yénenga décerné au meilleur film du FESPACO n'est vu et apprécié que par un public très réduit.

Au même moment, des séries télévisées venues d'ailleurs, de qualité discutable et loin de nos valeurs culturelles, occupent tous les jours les écrans de cinéma et de télévision. Ce n'est pas avec une telle attitude que nous créerons une économie de la Culture. Face à cela, nous avons des défis à relever : créer un environnement institutionnel, un marché culturel dynamique, accorder une place de choix à nos valeurs dans la création et la diffusion des produits culturels de qualité.

L'atelier a souligné la nécessité d'une prise de conscience des acteurs du secteur de l'audiovisuel eux-mêmes afin qu'ils soient capables de définir les besoins du marché, de s'organiser en groupements d'intérêt économique (GIE), d'échanger des expertises entre acteurs et entrepreneurs culturels de la sous-région, ce qui leur permettra ainsi de profiter d'une expertise déjà existante dans des pays comme le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Maroc, etc.

Par conséquent, seule la mise en commun des talents, des

compétences et des moyens peut permettre l'éclosion d'industries culturelles de tailles respectables et crédibles, condition sine qua non pour que la culture soit véritablement un levier du développement en Afrique.

Les membres de l'atelier ont salué l'initiative du RAPEC et félicité les promoteurs. Ils souhaitent que le RAPEC se renforce et devienne un interlocuteur privilégié servant d'interface entre les promoteurs culturels, les partenaires et les décideurs. Ils recommandent au RAPEC de favoriser la tenue de telles rencontres dans des délais permettant un suivi et la traduction dans la réalité de tous les objectifs définis et les attentes exprimées par les congressistes.

Atelier 5 :
Beaux-arts (arts plastiques, arts graphiques, design)

L'atelier a débattu des problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les professionnels de la culture, notamment dans le secteur des beaux-arts. Le débat a tourné autour de plusieurs interrogations concernant le statut des professionnels de la culture, la valeur de la culture, l'absence de volonté politique, la sauvegarde du patrimoine culturel, les conditions de vie de l'artiste, l'éducation et la formation des professionnels (promoteurs, entrepreneurs) et de la société civile, le rôle des critiques et historiens de l'art, etc. À cet effet, plusieurs constats ont été faits : Il a été remarqué en général que l'artiste n'a pas le statut qu'il devrait avoir, ce qui constitue un problème fondamental. Alors, la question est de savoir s'il s'agit d'un problème politique, de formation ou d'absence de critique d'art. Une fois le statut dégagé, les droits et devoirs sont définis clairement.

Du statut de l'artiste découle aussi le statut du promoteur culturel (un cadre juridique pour compléter le statut…).

Les débats ont montré que sur cet aspect, il existe des disparités

entre les pays africains. Au Bénin ce statut existe depuis avril 2011 mais il est objet d'insatisfaction : c'est un décret et non une loi qui le fonde. Cela reste donc à être consolidé.

Au Nigeria, la loi protège les œuvres et non les artistes, c'est pourquoi les artistes l'avaient rejetée. Les deux aspects doivent être pris en compte, selon les participants de l'atelier.

Ensuite, l'atelier a déploré l'absence d'une prise de conscience de la valeur de la culture par les pouvoirs publics, absence d'une volonté politique clairement exprimée et affichée. Ils ont également noté que des incohérences au niveau administratif ne favorisent pas le travail des artistes et la circulation de leurs œuvres.

En Afrique, on est toujours en train de réfléchir et on n'arrive pas à passer à l'action. Vendre un objet signifie en connaître la valeur mais est-ce qu'on a une définition qui valorise la culture dans nos pays africains ? Un participant s'appuyant sur sa propre expérience a expliqué l'incident qu'il a connu en revenant d'une exposition à Dakar avec des œuvres invendues. La douane de son pays lui a demandé de payer pour ses propres œuvres ! Contrairement au Sénégal où il y a une politique culturelle et où la valeur de l'objet culturel est reconnue.

D'après un administrateur culturel qui participait à cet atelier, il existe actuellement une politique culturelle définie par certains gouvernements, mais le problème demeure au niveau de l'effectivité de son application.

Par ailleurs, les délégués ont souligné la faiblesse du cadre institutionnel. Mais, comme l'a souligné un autre participant, si nous voulons construire durablement, il nous faut être patient. Il faut mettre la pression sur les gouvernements mais sans attendre tout d'eux.

L'accessibilité aux produits culturels est un autre problème soulevé.

La question se pose de savoir pour qui l'artiste africain crée-t-il ? En grande partie, ses créations sont tournées vers l'extérieur. Mais, est-ce un moyen pour construire le développement de l'Afrique ?

Il importe que les créateurs s'appuient davantage sur le marché local. À ce propos, le coût apparaît comme un obstacle majeur à surmonter. Le coût des œuvres et des objets d'art est trop élevé et la classe moyenne ne peut se les procurer. Or il faudrait que la classe moyenne puisse accéder à ces œuvres pour participer à leur valorisation.

Pour finir, les participants ont relevé d'une part, le manque de cadre de formation pour certains professionnels de la culture, d'autre part ils ont souligné la nécessité d'avoir des historiens et critiques d'art en Afrique. Pour eux, en conséquence, il importe d'avoir des objectifs communs.

Les professionnels de la culture doivent s'unir pour parler d'une même voix, mettre leurs idées ensemble pour relever les différents défis en allant au-delà des visions nationalistes pour penser de façon panafricaniste.

Après les échanges riches et passionnants, l'atelier 5 a fait des propositions qui s'articulent autour de 5 axes : le cadre juridique et institutionnel, la formation et l'éducation artistique et culturelle, les infrastructures et équipements, le financement et enfin la promotion et la diffusion.

Il faut améliorer et/ou renforcer le cadre législatif et institutionnel de nos États : définir le statut des professionnels de la culture (artistes, promoteurs et entrepreneurs culturels.), créer un environnement juridique qui encourage et sécurise les investissements dans le secteur de la culture, pacifier le contexte sociopolitique des États africains, organiser et renforcer la société civile culturelle (associations, ONG, etc.). Pour ce qui est de la formation, l'atelier

a fait les propositions suivantes : créer des formations pour les professionnels des différents secteurs de la culture, accorder une place plus importante à la culture dans l'éducation et la formation scolaire au même titre que les autres disciplines, intégrer dans cette formation le volet artistique et historique, former des critiques d'arts et des journalistes culturels, créer des conservatoires et écoles des beaux-arts.

En matière d'infrastructures et d'équipements, il convient de : mettre en place des résidences pour les professionnels de la culture, encourager et faciliter la création de galeries et des maisons de vente, créer des centres pour soutenir les créations d'art au niveau local, national et régional, aménager des infrastructures (routes, hôtels, électricité, eau, etc.) pour rendre accessibles les sites culturels et les pérenniser.

Dans le domaine du financement, le souhait est de : subventionner le matériel de production, envisager un fonds d'acquisition avec abattement ou suppression de taxes, mettre en place des fonds de préservation et de mise en valeur du patrimoine, adapter le canevas et les critères d'évaluation au secteur culturel concernant les appels d'offre et les demandes de crédits, créer un fonds africain pour la photographie, faciliter le travail des artistes, le financement et l'achat des œuvres grâce aux déductions fiscales, inciter les États et les institutions régionales, sous-régionales et continentales à acquérir les œuvres des créateurs africains.

Pour faire la promotion et la diffusion, il faut :

• Créer un répertoire des professionnels de la culture (critiques, artistes, promoteurs et entrepreneurs culturels),

• Encourager la mise en place des réseaux de communication pour rendre plus visibles le travail des artistes et le patrimoine culturel africain,

• Diversifier l'offre et la promotion culturelle à travers les médias,

• Soutenir et encourager les colloques, les recherches et les publications sur l'art et les cultures africaines,

• Faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres en Afrique et dans le monde,

• Favoriser des rencontres régulières entre artistes, entrepreneurs et promoteurs culturels afin de mutualiser les savoirs et les savoir-faire.

Atelier 6 :
La diversité culturelle et son apport au développement

Dans un premier temps, les participants ont fait l'état des lieux de la question, avant de rentrer dans les débats et s'en dégager à trouver des approches de solutions pour des résolutions concrètes.

Les difficultés inhérentes à la pratique de la culture dans les pays africains ont été évoquées : difficultés de formation, problème du marché, organisation du milieu culturel, sans toutefois oublier l'éternel problème du financement du secteur de la culture.

Après analyse des difficultés recensées, les approches de solutions ont été présentées sous forme de recommandations et concernent la définition claire des politiques culturelles dans les pays africains pour orienter les différents secteurs :

• La mise en place d'infrastructures adéquates pour la formation, la promotion et la diffusion des œuvres de l'esprit,

• Une législation efficace sur la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel,

• Des fonds d'aide pour inciter à la création et accompagner les projets et la créativité,

• Des budgets adéquats,

• La création d'un cadre administratif et juridique pour soutenir et inciter les privés à s'engager matériellement et financièrement dans le monde des arts et de la culture,

• La création d'un cadre approprié pour faire émerger et développer le mécénat artistique et culturel,

• L'instauration d'un fonds d'acquisition des œuvres artistiques et culturelles exceptionnelles,

• L'institution de l'enseignement des arts dans le cursus scolaire et ceci dès le cours primaire.

C | La restitution des travaux en ateliers et des recommandations

Elle est intervenue dans l'après-midi du vendredi 18 novembre. Atelier après atelier, les rapporteurs se sont succédés à la tribune pour présenter les rapports et les recommandations.

Ces dernières peuvent être regroupées en trois catégories : recommandations à l'endroit des autorités des États africains, celles à l'endroit de l'Union Africaine, des institutions nationales et internationales et enfin celles adressées au RAPEC.

D | Les 5 recommandations de l'École du Patrimoine Africain (EPA)

1 – Créer les conditions de préservation, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine qu'il soit naturel ou culturel afin d'en faire une ressource de développement : formation des professionnels, mise en place de cadre juridique et institutionnel, investissements…

2 – Insérer les éléments du patrimoine dans les programmes

d'enseignements du primaire au supérieur afin d'assurer à la jeunesse africaine une éducation à son patrimoine culturel.

3 – Encourager des politiques, programmes et projets viables et attractifs pour les territoires abritant les patrimoines importants (patrimoine mondial, patrimoine national) ce qui sans doute constituerait le gage d'un tourisme et d'un développement durable du continent.

4 – Impliquer les populations locales et les leaders d'opinion dans la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine en faisant d'eux des acteurs et partenaires incontournables et motivés.

5 – Susciter et soutenir la démultiplication sur l'ensemble du continent des expériences innovantes réussies de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine telles que les banques culturelles, les cases patrimoniales, les parcours jeunes, les mallettes pédagogiques, etc.

LES RECOMMANDATIONS DE LOMÉ

1 – Recommandations de Lomé à l'endroit des autorités des États africains :

Le Premier Congrès Panafricain du Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels (RAPEC) en collaboration avec l'UNESCO recommande que les États :

• valident la date du 24 janvier pour célébrer la journée mondiale de la culture africaine,

• ratifient et appliquent l'Accord de Florence[1] du 17 juin 1950 et son protocole de Nairobi du 26 novembre 1976 (accord pour exonération des taxes douanières sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel),

• mettent en place des politiques législatives, juridiques et fiscales adéquates liées aux activités culturelles (importation de la matière

première pour les industries culturelles et l'exportation des biens culturels),

• établissent un cadre légal approprié pour la protection des droits d'auteur et la promotion du patrimoine culturel africain (contes, dictons, devinettes, sentences, maximes, aphorismes…),

• créent une chaine de télévision panafricaine à forte thématique culturelle, communiquent dans des magazines locaux et internationaux, organisent des festivals et autres rencontres culturelles d'échanges entre professionnels africains et d'autres continents en vue de la visibilité de la culture africaine,

• revisitent les conventions et favorisent la coopération culturelle internationale bénéfique à la circulation des œuvres et des artistes,

• diversifient les financements : financements extérieurs (par les partenaires au développement, mais aussi à travers des IDE (Investissements Directs Étrangers), financements régionaux et nationaux, tant publics que privés, individuels ou collectifs,

• mettent en place des stages de perfectionnement et l'accompagnement institutionnel pour améliorer le niveau des acteurs culturels,

• créent dans les universités et institutions culturels des filières pour professionnaliser la culture,

• introduisent dans le programmes d'enseignement à tous les niveaux les notions de culture et de patrimoine,

• accordent des faveurs fiscales (allègements), bancaires et administratives aux promoteurs des industries culturelles,

• créent des écoles et assurent des formations à tous les niveaux et à toutes catégories,

• créent des cadres de concertation, de valorisation et de promotion des professionnels des arts et de la culture,

• mettent en place des cadres incitatifs permettant aux secteurs privés de faire des investissements dans les secteurs culturels,

• favorisent l'accès aux marchés sous-régionaux et continentaux, créent et facilitent les cadres permettant l'avènement de vraies industries culturelles sur le continent,

• revisitent les conventions et favorisent la coopération culturelle internationale bénéfique à la circulation des œuvres et des artistes, l'éligibilité à l'AGOA par exemple,

• appuient et soutiennent la mise en place de relais d'informations sur les professionnels de la culture et favoriser des cadres de rencontres : salons, foires, expositions et autres rencontres professionnelles,

• créent et/ou renforcent les concours et autres prix d'incitation dans les arts et la culture,

• créent un site web sur la culture africaine pour sa diffusion dans le monde.

2 – Recommandations de Lomé à l'endroit de l'Union Africaine

Lomé recommande :

• que le prochain Sommet de l'UA soit un plaidoyer en faveur de la promotion de l'économie culturelle africaine,

• la reconnaissance de l'activité culturelle comme une activité économique à part entière par les États du continent africain,

• que l'intitulé du Commissariat chargé des affaires sociales soit revu comme suit : *Commissariat chargé des affaires sociales et culturelles*, vu la confusion entre le social et la culture alors que celle-ci est une

vraie industrie de nos jours,

• à la commission de l'UA de faire une grande étude continentale sur l'apport de la culture dans l'économie de nos États. Cette étude permettra aux investisseurs et aux décideurs de mieux appréhender le potentiel de l'économie culturelle.

3 – Recommandations de Lomé à l'endroit des institutions nationales et internationales

Lomé recommande :

• que la promotion de l'économie culturelle soit introduite dans les autres institutions nationales et internationales sur le continent,

• des rencontres avec des pays présentant une similarité culturelle tels que ceux de l'Amérique latine ou de la diaspora noire (Haïti, Guadeloupe…) ayant lieu régulièrement afin que les professionnels de la culture mutualisent leurs expériences et savoir-faire et pour que les acteurs culturels en Afrique puissent enfin vivre décemment de leurs activités et contribuer à la sauvegarde de leur patrimoine,

• un accent mis sur la recherche de financements à l'étranger grâce à des partenariats, mais aussi auprès des banques, des institutions régionales, notamment recourir au Fonds de garantie des industries culturelles mis en place par l'OIF à la BIDC/CEDEAO.

4 – Recommandations de Lomé adressées au RAPEC

Lomé recommande :

• que le RAPEC regroupe des partenaires fiables qui fassent bouger les choses dans le domaine culturel en Afrique et trouve des partenaires financiers pour construire une maison des artistes et artisanats entrepreneurs culturels d'Afrique,

• que le RAPEC devienne la plateforme de formation, et d'information

culturelle afin d'aider les acteurs culturels et les investisseurs à se rencontrer grâce à la création et financement des activités culturelles en Afrique,

• de mette sur pied un agenda culturel fiable entretenu et permettant à la presse et aux acheteurs d'organiser leurs voyages et leurs budgets d'achat,

• de publier un répertoire annuel des métiers spécialisés dans le secteur culturel : catalogue des métiers, partenariats techniques et financiers, acteurs des secteurs culturels…

• de créer une base de données qui permettrait la rencontre de l'offre et de la demande culturelles,

• de servir de caution morale auprès des partenaires bancaires et des sponsors pour les acteurs culturels faisant partie du réseau,

• que le RAPEC devienne un interlocuteur des professionnels de la culture et assure au besoin des négociations avec des gouvernements,

• d'encourage la visibilité de la culture africaine à travers la communication dans les médias, l'organisation des rencontres culturelles d'échanges entre professionnels d'Afrique et d'autres continents,

• d'élaborer un projet de prise en charge médicale des professionnels de la culture, une sorte de mutuelle…

4 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU 1er CONGRÈS PANAFRICAIN sur la culture et son lien avec l'économie

La cérémonie de clôture est intervenue vers 16 heures dans l'après-midi du 18 novembre. Elle a été marquée par les mots de remerciements du Président du comité d'organisation et une intervention de circonstance du représentant du gouvernement togolais qui a félicité les organisateurs et l'immense honneur d'avoir choisi le Togo pour abriter cette rencontre historique, qui a permis de faire l'état des lieux des problèmes qui secouent les différents secteurs de la culture et d'essayer de leur trouver des approches de solutions. Il a souhaité bon retour dans leurs pays respectifs aux délégués et participants venus de l'étranger.

Des interventions d'artistes ont agrémenté l'ouverture et la clôture des travaux du premier Congrès du RAPEC.

5

CONCLUSION DU 1er CONGRÈS PANAFRICAIN organisé par les Promoteurs et Entrepreneurs Culturels

Ce premier Congrès panafricain initié par le Réseau Africain des Promoteurs et des Entrepreneurs Culturels (RAPEC) a été l'occasion de donner différentes clés de lecture au grand public, de permettre aux acteurs culturels d'échanger et de partager leurs expériences, de relever les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien et d'envisager des approches de solution notamment par la mise en réseau pour des partenariats et des collaborations.

Grâce au maillage complet des différents secteurs des arts et de la culture qui s'est opéré dans les ateliers, le Congrès a fait pratiquement le tour des questions qui minent la culture en Afrique et fait des propositions pour contribuer à l'amélioration de la situation.

Au terme de ce premier Congrès, les délégués venus de différents pays d'Afrique et du reste du monde ont exprimé leur satisfaction et leur confiance en l'avenir de la culture en Afrique. Conscients des défis à relever, ils ont pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour la tenue en 2014 de la deuxième édition des rencontres des promoteurs et entrepreneurs culturels africains.

Modérateurs des ateliers : José Da Silva, l'Honorable Abdoulaye Sène, Stéphanie Morou, Cornelius Aidam, Nabila Mokrani, Julien Mensah.

Fait à Lomé, le 14 décembre 2011
Rapporteur Général : Kodjo Cyriaque NOUSSOUGLO
Avec les apports de : Angèle AGUIGAH et J. A DOSSAVI

John Ayité Dossavi, Président du RAPEC

Francoise Rivière, Sécrétaire Général Adjointe UNESCO

Au centre, Professeur Honorat Aguessy en boubou bleu

Le Ministre Hamadou Yacoubou, Représentant du Président du Togo, Président en exercice de l'UEMOA, Parrain du Congrès Panafricain

Vue de la salle du 1er Congrès Panafricain

Georges POUSSIN, Chef de division UNESCO

Olga Johnson, Directrice stratégique du RAPEC

Au centre, Joseph Weiss, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Togo

Morad El Hattab, Essayiste, expert en ingénierie financière et en intelligence économique

Bashir Mamman IFO, Président de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et John Ayité Dossavi

Le Roi Behanzin et l'artiste Queen Etemé

Michèle Dominique Raymond, Sous-Secrétaire Générale, Département des Questions politiques et du Développement humain et John Ayité Dossavi

Atelier sur les Arts Visuels

Le représentant de l'Ambassadeur de Chine au Togo

Prestation des Reines Mères

Spectacle de clôture par une compagnie nigériane sur l'esplanade de la BIDC

À gauche, l'ancien ministre de la culture du Togo Cornélius Aïdam

6 ANNEXES

Annexe 1

JOURNÉE MONDIALE DE LA CULTURE AFRICAINE
Célébration de la Culture Africaine

Le RAPEC propose que chaque 24 janvier l'Afrique célèbre sa Culture.

Les 17 et 18 novembre 2011, le Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels, en Partenariat avec l'Unesco, ont organisé le 1er Congrès Panafricain sur le thème *Culture levier du développement en Afrique*. À l'issus de ce congrès, un certain nombre de recommandations ont été proposées dont le choix d'une date symbolique pour célébrer la culture africaine.

Pourquoi le choix de cette date ?

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine ont adopté 24 janvier « *La Charte de la Renaissance Culturelle Africaine* », lors de la sixième Session ordinaire de leur Conférence qui s'est tenue à Khartoum, en République du Soudan, les 23 et 24 janvier 2006.

Extraits de quelques principes de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine :

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis en la sixième Session ordinaire de notre conférence à Khartoum en République du Soudan les 23 et 24 janvier 2006 ;

Inspirés par la Charte culturelle de l'Afrique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine, lors de sa treizième Session ordinaire tenue à Port Louis (Maurice) du 2 au 5 juillet 1976 ;

CONSCIENTS du fait que tout peuple a le droit inaliénable d'organiser sa vie culturelle en pleine harmonie avec ses idéaux politiques, économiques, sociaux, philosophiques et spirituels ;

CONVAINCUS que toutes les cultures du monde ont un droit égal au respect, de la même manière que tous les individus ont un droit égal au libre accès à la culture ;

CONVAINCUS que la diversité culturelle et l'unité africaine constituent un facteur d'équilibre, une force pour le développement économique de l'Afrique, la résolution des conflits, la réduction des inégalités et de l'injustice au service de l'intégration nationale ;

CONSCIENTS du fait que la culture constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de promouvoir une voie propre à l'Afrique vers le développement technologique, et la réponse la plus efficace aux défis de la mondialisation ;

CONVAINCUS que la culture africaine n'a de signification que lorsqu'elle participe pleinement au combat pour la libération politique, économique et sociale, à l'œuvre de réhabilitation et d'unification et qu'il n'y a pas de limite à l'épanouissement culturel d'un peuple ;

CONSIDÉRANT que le processus de mondialisation facilité par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication constitue à la fois un défi aux identités culturelles et à la diversité culturelle et nécessite une mobilisation universelle en faveur du dialogue entre les civilisations ;

Pour toutes ces raisons, le choix d'une date symbolique pour célébrer la culture africaine s'impose.

Le RAPEC propose, pour la célébration de cette date symbolique, que les africains découvrent l'immense et riche patrimoine de notre continent et que cette date soit célébrée dans chaque pays en mettant à l'honneur un pays africain de son choix.

Comment ?

Tous les médias d'État et privés (radios, télévisions, presse écrites, web presse et web tv) seront mis à contribution pour promouvoir ce jour, la culture du pays et la découverte de la culture du pays à l'honneur. Cette journée doit être une occasion pour l'éducation nationale d'aménager son programme pour permettre aux écoliers et aux étudiants de participer à cette célébration.

Présentation du pays à l'honneur

Comme nous sommes convaincus, la culture constitue la base pour la promotion du développement. À cette occasion, un programme culturel tout à fait exceptionnel sera proposé au public : information sur l'économie, patrimoine culturel, tourisme, richesse minière, sans oublier les concerts, conférences, ateliers et dégustations. Il est impérieux qu'il faut mettre un accent sur le lien historique entre les deux pays pour une future relation de coopération culturelle au cas où elle n'existait pas.

La Journée Mondiale de la Culture Africaine
Célébration de la Culture Africaine

Nous savons tous que la culture doit être au cœur du pacte républicain. Elle concourt à la formation du citoyen et contribue à l'épanouissement de chacun.

À ce titre, le RAPEC mettra toute son énergie pour que vive la culture africaine et que cette date du 24 janvier soit désormais inscrite dans le calendrier des célébrations et autres fêtes du continent.

Annexe 2

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA RENCONTRE-DÉBAT

Culture, économie, intégration régionale
« La culture, levier du développement en Afrique »
organisé par l'UNESCO et le RAPEC
à l'UNESCO, Paris, 16 décembre 2008

À la suite des conclusions de la Commission mondiale de la culture et du développement, de la Conférence inter-gouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement et du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, il serait aujourd'hui bien difficile de nier le rôle de la culture dans la construction du développement durable conçu comme une amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des générations actuelles et futures. Cette vision du lien profond qui existe entre culture et développement sous-tend des textes normatifs tels que la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (2001) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005). Elle est au cœur de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 qui souligne aussi la relation avec l'intégration régionale africaine.

Elle a de même nourri d'importantes décisions de l'Union africaine, entre autres la Charte de la renaissance culturelle Africaine et le Plan d'action sur les industries culturelles pour le développement de l'Afrique adopté par les Ministres africains de la culture (Nairobi, 2005), ratifié par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains de Khartoum (2006) et revisité par la conférence des Ministres africains de la culture d'Alger (2008).

Pour faire le point sur la situation et aider les acteurs politiques (gouvernements, Union africaine, Commissions économiques régionales, agences de coopération culturelle) ainsi que les

organisations non gouvernementales à dégager des perspectives opérationnelles en tenant compte de l'ensemble des ressources du continent – y compris celles issues de la diaspora – le secteur de la culture de l'UNESCO (Division des expressions culturelles et des industries créatives) et le Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC) ont organisé le 16 décembre 2008 à la Maison de l'UNESCO la rencontre-débat sur *Culture, économie, intégration régionale* consacré à la culture en tant que levier du développement en Afrique. Première d'une série de rencontres dont les autres seront organisées en Afrique par le RAPEC dans le cadre de la préparation d'un Sommet des entrepreneurs culturels dont les conclusions seront adressées à l'Union Africaine, ce forum de la diaspora africaine en Europe a accordé une attention particulière au lien entre industries culturelles et économie. Il a été suivi par une assistance particulièrement nombreuse jusqu'à la fin des travaux.

Structurée autour de trois tables rondes, la rencontre-débat s'est attachée à examiner successivement les liens de la culture africaine avec l'économie, le rôle des acteurs du développement culturel que sont les gouvernements et la société civile (en veillant à rechercher les points de synergie entre leurs interventions respectives) et la contribution des médias (notamment ceux de la diaspora) au développement de la création africaine et des industries culturelles pour le développement. D'éminents représentants de la diaspora africaine en Europe et des acteurs de la coopération culturelle avec l'Afrique ont contribué à cette réflexion essentielle.

Lors de la séance d'ouverture, Mme Françoise Rivière, Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour la culture, M. John Ayité Dossavi, Président du Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC), M. Nouréini Tidjani Serpos, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'Afrique et M. Cheick Niang, représentant de l'Ambassadeur de l'Union Africaine auprès de l'Union européenne, ont mis l'accent sur la fonction ressource de

la culture africaine pour le développement de son continent. Ils ont rappelé que le mal-développement résulte de l'absence de prise en considération de la culture dans les politiques de développement, que la contribution de la culture africaine au développement passe par la construction de systèmes éducatifs intégrant des valeurs africaines et des valeurs universelles. Cela implique de garantir à tous le libre accès à l'éducation et à la culture et d'allier la recherche de sens à la répartition des biens matériels en traitant la culture comme une composante essentielle du développement, qui contribue à la cohésion sociale et au rapprochement entre les peuples. Ainsi, après la libération des espaces politiques, l'effort de libération de l'espace économique doit intégrer les espaces culturels. Une meilleure compréhension et prise en compte de la dimension culturelle du développement durable est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'action éclairées.

En effet, la culture est un facteur de développement en soi, mais elle est également un facteur de développement transversal qui doit être pris en compte dans toute stratégie de développement durable. Une compréhension profonde de son rôle clef en termes culturels, économiques, sociaux et environnementaux, est un premier pas pour identifier et dégager les ressources nécessaires pour agir efficacement.

Table ronde 1 | Culture africaine et économie

Prenant appui sur les témoignages des représentants de la diaspora ou ceux d'opérateurs français, M. Sanvi Panou, responsable de *Cinéma image d'ailleurs*, comédien, réalisateur et producteur de cinéma, M. Yann Saletes, de l'association *Culture et développement,* spécialiste de la filière de la musique, Mme Salima Quatrehomme, chef d'entreprise de RP Com'Conseil, consultante et élue locale et M. Dogad Dogui, président d'Africagora, cette table ronde, modérée par Mme Aminata M'Bow du RAPEC, a insisté sur la nécessité d'une prise

de conscience des liens entre culture, économie et développement durable, et ce particulièrement en Afrique, un continent qui possède un capital culturel internationalement reconnu et une créativité foisonnante.

En effet, il existe en Afrique des capacités de production dans plusieurs pays comme en témoigne l'augmentation croissante de la production audiovisuelle – télévision, vidéo, cinéma – et notamment la contribution des tournages de films en termes d'emploi et de revenus qui bénéficie à l'économie du Nigeria, du Maroc, du Burkina Faso et de l'Afrique du Sud.

Malheureusement, ce potentiel est fortement handicapé par l'absence d'un environnement institutionnel et juridique structuré, l'insuffisance d'infrastructures de production, de diffusion et de commercialisation, la lourdeur des taxes douanières qui renchérissent les coûts de production, et l'insuffisance de ressources financières à la hauteur des besoins de ce type d'industries.

En conséquence, le forum de la diaspora a insisté sur la nécessité de formuler et de mettre en œeuvre des stratégies dotées des moyens adéquats pour soutenir le développement des expressions culturelles africaines et des entreprises et structures qui les véhiculent, et de leur offrir de nouveaux espaces de diffusion aux niveaux national, régional et international.

Conscient de la contribution de la culture pour l'empli et le PIB, le forum l'a aussi été des enjeux et des difficultés à surmonter pour optimiser cette contribution. Dans cette perspective, deux priorités ont été identifiées. Il s'agit dans un premier temps d'établir une photographie précise de la contribution des biens et services culturels africains à la croissance pour disposer à cette phase de données et analyses fiables nécessaires pour élaborer les stratégies pertinentes, et mettre en œuvre une action coordonnée avec tous les acteurs, bâtie sur des opportunités de coopération.

Dans un deuxième temps, il s'agirait d'articuler l'action du secteur public – États et collectivités territoriales – avec celle du secteur privé : opérateurs culturels et investisseurs. Dans cette perspective, le forum a recommandé de faciliter l'activité des acteurs dans les différentes filières de l'industrie de la création par le biais d'un régime fiscal plus favorable. En effet, les taxes à 18% ou 80% comme c'est le cas dans l'importation des supports vierges ou des instruments de musique ne favorisent pas l'activité économique.

En troisième lieu, la table ronde a mis en lumière le rôle de la diaspora à la fois en tant que marché de diffusion qui dispose d'un pouvoir d'achat certain mais aussi en tant que source additionnelle d'investissement. La diaspora africaine en Europe déclare son intention de mettre à la disposition des porteurs de projets d'entreprises culturelles viables son potentiel bien réel de mobilisation, d'investissement financier et de demande. Pour cela, il conviendra de mettre en place les modalités et plateformes de rencontre entre les investisseurs de la diaspora et les entrepreneurs privés intéressés à investir dans l'économie de la culture africaine.

Dans le but d'identifier les acteurs qui peuvent jouer un rôle essentiel pour optimiser la contribution des industries culturelles à l'économie africaine, le forum a examiné la question de la relation entre gouvernements et sociétés civiles, et celle des synergies à créer.

En effet, dans le contexte de la transformation du rôle de l'État et de la mise en valeur de la culture comme source de travail, de formation professionnelle, de développement durable, il est essentiel d'identifier le rôle d es acteurs en présence : État, entrepreneurs, groupements professionnels, syndicats, chambres de commerce, associations culturelles, partenaires institutionnels et associatifs étrangers, secteur du tourisme même. Cela requiert la définition d'une nouvelle stratégie à partir de laquelle construire une vision actualisée de l'économie de la culture en Afrique.

Table ronde 2 | La culture : société civile, gouvernements, quelles synergies ?

À partir de témoignages et de réflexion de M. Morad El Hattab, écrivain, philosophe et lauréat du Prix littéraire pour la Paix et la Tolérance, Mme Isabelle Kibassa Maliba, conseillère communale (Tuzise Belgique), M. Serge Arnaud, auteur du livre *Les défis de la francophonie pour un développement humaniste* et M. Claudy Siar, journaliste à RFI et directeur général de Radio tropiques FM, cette table ronde, modérée par Mme Eugénie Diecky d'Africa n°1, a identifié les rôles potentiels des différents acteurs dans le développement des industries culturelles.

S'agissant de la puissance publique centrale, la table ronde a considéré que le rôle des États africains est de construire des infrastructures, par exemple des salles de cinéma ou de concert, d'assurer la formation technique et l'accès aux financements pour les entrepreneurs culturels. Il convient aussi de mettre en place et de faire appliquer les cadres réglementaires et législatifs favorables au développement des industries créatives, par exemple en matière de propriété intellectuelle et de protection de la condition sociale de l'artiste. Ces cadres législatifs devraient être ancrés dans les fondements culturels africains, gage d'une bonne gouvernance.

En ce sens, il a été également rappelé qu'il était souhaitable que les pouvoirs publics promeuvent en Afrique plutôt qu'une « culture pour tous », une « culture pour chacun ». En effet, le patrimoine et l'identité culturelle représentent la plateforme sur laquelle s'édifie toute société. Il est donc indispensable de développer le « concept de la différence » pour assurer la survie d'un monde riche et multiple face aux dangers de l'uniformisation. Protéger et promouvoir la diversité culturelle doit donc être l'un des principaux objectifs des politiques et des mesures adoptées au niveau local, national ou international.

Le secteur privé, artistes, créateurs, entrepreneurs culturels, travaillant en Afrique ou en lien avec l'Afrique ont été identifiés comme des acteurs clés du développement culturel. Pour promouvoir davantage leur rôle, un effort de professionnalisation, non seulement au niveau des créateurs mais aussi des métiers qui les soutiennent et les accompagnent, est nécessaire. D'autre part, le forum recommande de conserver et de promouvoir des espaces de liberté de création, gage du renouvellement durable du capital culturel.

La société civile, composée notamment des associations professionnelles, joue un rôle clé pour défendre les intérêts des différents corps de métiers et formuler des propositions pour améliorer la performance de leur filière. Les associations culturelles, quant à elles, sont utiles, notamment pour faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, créer ou développer des publics, par exemple en soutenant le développement des pratiques d'amateurs. Sur tous ces aspects du développement des industries culturelles en Afrique, les organisations de la société civile de la diaspora ont beaucoup à apporter, car elles créent des réseaux et des liens entre des opérateurs africains et ceux des autres continents.

Les coopérations internationale, bilatérale et multilatérale peuvent jouer un rôle majeur dans l'émergence et la promotion de la culture africaine. Pour cela, les actions et stratégies de coopération internationale ayant une incidence sur le secteur culturel devraient être guidées par des principes directeurs partagés, comme la nécessité de répondre aux réalités du contexte spécifique de l'Afrique, l'urgence de conforter une plus grande participation des acteurs africains dans la prise en main de leur destin pour que les sociétés africaines puissent s'inscrire harmonieusement dans le futur, et puissent « devenir ce qu'elles sont » ; le respect et la promotion de la diversité culturelle au niveau local, régional et global.

Des formes d'intervention comme les co-productions et les actions de renforcement des capacités locales devraient être privilégiées mais il appartient en premier lieu au dirigeants, aux opérateurs culturels et à la société civile africains, basés en Afrique ou dans le reste du monde, de prendre leurs responsabilités et d'être maîtres de leur développement culturel.

Concernant les stratégies, les politiques et les mesures, le Forum considère que leur efficacité et adéquation aux besoins du terrain implique de les fonder sur des processus décisionnels participatifs et inclusifs. La promotion d'un dialogue permanent et fluide entre gouvernements (nationaux, locaux), représentants de la société civile et opérateurs du secteur privé, est une condition nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies, politiques et mesures de développement éclairées. La diaspora affirme sa disponibilité pour jouer un rôle clé en tant qu'interlocuteur de ce dialogue, notamment en ce qui concerne la préparation de mesures telles que des plans d'exportation ou de diffusion des expressions culturelles à l'international.

Table ronde 3 | Culture africaine et médias

Cette table ronde a réuni Mme Bintou Simporé, journaliste à Radio Nova, M. Béla Bowe, organisateur du Prix découvertes de Radio-France International, M. Kenneth Johnson, président du Comité Europe-Afrique et M. Romain Da Costa, directeur d'antenne à RTV télévison d'information locale. Elle a été modérée par M. Saturnino Muñoz Gómez, Directeur du Bureau de l'information du public de l'UNESCO.

Du fait du rôle important que jouent les médias tant comme composante des industries culturelles que comme vecteurs de la diffusion des expressions culturelles et des productions des industries culturelles africaines, elle a consacré sa réflexion au rôle qu'ils peuvent jouer dans la médiatisation des productions

culturelles africaines et dans le développement des industries culturelles du continent africain.

De la présentation des actions entreprises par RFI, Radio Nova, Radio Vitamine ou RTV, il ressort en tant qu' outils de promotion, d'indentification, de diffusion commerciale et de formation, les radios et les TV servent efficacement la création africaine et celle de diaspora africaine par les activités, les concours et concerts organisés, les programmes de formation pour journalistes mis en œuvre et les reportages. Le Forum propose de renforcer les actions menées par le développement de partenariats avec des médias situés sur le continent africain.

Considérant le rôle des nouvelles technologies non seulement dans le développement de la diffusion locale et internationale de la création, mais aussi pour favoriser l'intégration sociale et la démocratie culturelle, le forum a insisté sur le rôle des NTIC pour faciliter la circulation et le partage de l'information au-delà des clivages et des limites imposées par les média traditionnels.

L'internet, les blogs, les radios communautaires offrent aux nouvelles expressions de la création, comme celles de la diaspora, de puissants moyens de communication et de promotion qu'il convient de développer en lien avec leurs confrères implantés sur le continent.

La question des médias et des NTIC a été abordée avec d'autant plus de vivacité que l'accès des biens culturels africains aux marchés internationaux est freiné par une très vive compétition mais aussi par le « plafond invisible » que forment les discriminations notamment dans les média. Pour en sortir, le forum a recommandé aux autorités africaines de renforcer leur action pour réduire la fracture numérique et développer significativement la présence de la création sur les marchés mondiaux.

En conclusion, à travers les différents angles de sa réflexion, le forum de la diaspora africaine, comme nous l'avons ici dénommé, considère qu'au-delà des enjeux sociaux et identitaires de l'existence des industries culturelles en Afrique, celles-ci peuvent contribuer plus significativement encore à la vitalité de la création africaine mais aussi à l'économie du continent par la création d'emplois et de richesses. Pour cela, la question des politiques publiques nécessairement plurielles à mettre en œuvre dans des cadres régionaux constitue un préalable et un impératif.

Pour exister significativement sur la scène mondiale et, surtout, pour répondre aux besoins d'expression artistique, de participation et de dialogue des peuples africains avec les cultures du monde, les industries culturelles africaines ont besoin d'un régime fiscal et douanier moins pénalisant, de dispositifs permanents de formation professionnelle adaptés aux besoins et à la diversité des niveaux de connaissance et existant en plus grand nombre, d'un réseau de distribution et de transports permettant la circulation des biens culturels produits, d'un espace de visibilité de ces biens et de mécanismes d'appui financier bien conçus et tenant compte des possibilités de partenariat avec le secteur privé.

Pour la réalisation de ces défis, la diaspora africaine déclare sa disponibilité à collaborer techniquement et financièrement avec les acteurs politiques – gouvernements, Union africaine, Commissions économiques régionales – pour qu'enfin, l'Afrique puisse « se coucher sur ses propres nattes », comme l'espérait l'historien Joseph Ki Zerbo.

• • • • • • • • • • • • •

Le public a beaucoup participé à travers ses remarques et questions orales dans chacune des tables rondes mais aussi grâce à des commentaires écrits qui ont été déposés dans une « boîte à idées » dont la version finale du rapport général a pu tenir compte.

• • • • • • • • • • • • •

La réunion a été ponctuée par les prestations musicales et scéniques de nombreux artistes africains choisis par le RAPEC.

Après les rapports des tables rondes et le rapport général, la rencontre-débat a été conclue par les remerciements des organisateurs : au nom du RAPEC, par son président, M. John Ayité Dossavi, et, au nom de l'UNESCO, par M. Georges Poussin, chef de Section, Division des expressions culturelles et des industries créatives.

Rapport général établi par M. Francisco Ayi d'Almeida, délégué général de l'association Culture et Développement avec la collaboration de Mmes Guiomar Alonso Cano et Melika Caucino Medici et de M. Mauro Rosi, de la Division des expressions culturelle et des industries créatives de l'UNESCO.

Annexe 3

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA RENCONTRE-DÉBAT

Culture, économie, intégration régionale
« La culture, levier du développement en Afrique »
Organisée par RAPEC en collaboration avec l'UNESCO
à Cotonou (Bénin), jeudi 16 Avril 2009

Le second forum consacré à la culture en tant que levier du développement fait suite au tout premier organisé par le Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels (RAPEC) avec l'UNESCO secteur de la Culture à la Maison de l'UNESCO à Paris le 16 décembre 2008. Tout comme le premier, ce tout premier forum consacré en terre africaine à la question par l'ensemble des ressources du continent et celles issues de la diaspora s'inscrit dans la ligne des conclusions de la Commission Mondiale de la Culture et du Développement, la Conférence Intergouvernementale de Stockholm, les politiques culturelles pour le développement et du Sommet Mondial de Johannesburg pour le développement durable. Chacune de ces conclusions rappelle non seulement le lien profond qui unit la culture et le développement mais aussi replace la culture dans le rôle fondamental qu'elle joue dans le processus de construction d'un développement durable. Des textes normatifs tels que la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (2001), la convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO (2003) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO 2005), sont ponctués par le rappel de ce lien profond d'ailleurs inscrit au cœur de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2010.

L'Union Africaine, en ce qui la concerne, a pris d'importantes décisions qui mettent l'accent sur la place de choix qu'occupe la culture dans la dynamique de l'avènement de l'intégration régionale africaine. Il s'agit entre autres de la Charte de la Renaissance

Culturelle Africaine et du Plan d'action sur les industries culturelles pour le développement de l'Afrique adopté à Nairobi (2005) par les Ministres Africains de la Culture, ratifiée à Khartoum (2006) par le Sommet des Chefs d'État et du Gouvernements Africains et revisitée à Alger (2008) par la Conférence des Ministres Africains de la Culture.

Au forum de Cotonou, il était question de poursuivre l'état des lieux des industries culturelles africaines et partant de là, proposer à l'attention des politiques (Gouvernements, Union Africaine, Commissions Régionales, Agences de Coopération Culturelle) et des organisations non gouvernementales, de vraies perspectives opérationnelles. Première d'une série de trois rencontres consacrée à la problématique de la culture en tant que levier du développement en Afrique, elle entend préparer un Sommet des entrepreneurs culturels dont les conclusions seront adressées à l'Union Africaine. Ce forum rassemblant des expertises averties de la question culturelle en Afrique tant du continent que de la diaspora, a été suivi du débat jusqu'à la fin par une assistance nombreuse et très intéressée par la question.

Suite aux préalables introductifs consacrés à la culture africaine en tant que ressource :
- culture, facteur de progrès humain,
- dimensions de la culture susceptibles de rendre possible de manière indirecte et directe l'avènement du développement,
- synergies entre patrimoine matériel et immatériel et industries créatives.

Ce forum de Cotonou s'est structuré autour de trois table rondes aux problématiques spécifiques et complémentaires.

D'abord une première table ronde consacrée au rapport entre la culture africaine et l'économie. On a parlé à ce propos d'industries culturelles. Une seconde relative aux synergies entre les acteurs de la société civile, y compris les acteurs culturels et les gouvernements

africains. Enfin, une dernière table ronde conviée à définir le rôle majeur des médias dans le développement de l'industrie culturelle africaine.

Avant d'en venir aux synthèses détaillées des contenus des trois table rondes, il est à noter que la séance d'ouverture à été marquée par les allocutions de M. Rémi Secret, Directeur du Centre culturel Français, de Mme Isabelle Kibassa Maliba, de M. John Ayité Dossavi, Président du Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels (RAPEC), de Sa Majesté le Roi Houédogni Gbêhanzin, de Mme Elisabeth Moundo, Représentante de Mme Françoise Rivière, Sous-Directrice Générale de l'UNESCO.

Table ronde 1 | Culture africaine et économie

Cette première table ronde portant sur le rapport intrinsèque entre culture, économie et développement a planté le décor de ce forum avec les interventions remarquées des experts et opérateurs avertis de la question des industries culturelles dans le contexte moderne du développement durable en Afrique comme le professeur Honorat Aguessy, Président de l'Institut de développement et d'échanges Endogènes, Tola Koukoui, réalisateur, comédien, producteur de théâtre, metteur en scène, Alain Godonou, directeur de l'école du Patrimoine Africain (EPA), Sa Majesté le Roi Houédogni Gbéhanzin et Mme Elisabeth Moundo, Directeur de l'UNESCO « Togo, Bénin , Côte d'Ivoire , Ghana , Liberia, Sierra Leone ». Avec comme rapporteur Bernard Gillet, secrétaire général du RAPEC, elle a été modérée par madame Raïssa GBEDJI journaliste correspondante RFI.

Comment faire de la culture un facteur de développement économique voire de développement durable dans un continent au potentiel culturel reconnu à l'échelle internationale mais surtout en état de parturition culturelle comme en témoignent d'ailleurs sa créativité, sa capacité de production et l'augmentation – télévision, vidéo, cinéma – pourvoyeuses d'emplois et de revenus substantiels ?

Quelle devrait être la complémentarité entre le culturel et l'économique ?

Outre ces préoccupations essentielles, d'autres questions de fond ont été l'occasion pour les participants au forum de préciser la place de choix qu'occupe la culture dans les processus de développement et plus particulièrement l'importance majeure des industries culturelles dans une Afrique appelée plus que jamais au développement effectif.

Des efforts se font. Des problèmes se posent. Des solutions sont apportées aux dits problèmes.

Primo : Des efforts se font mais paraissent pour le moment en dessous des besoins et des exigences afférents à l'émergence et au développement des expressions culturelles africaines et des entreprises et structures qui les véhiculent. Au nombre desdits efforts louables, les tournages de film qui génèrent des emplois et de substantiels revenus apportant un plus à l'économie de certains pays leaders en matière de promotion des productions industrielles tels que le Nigéria, le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest, le Maroc au Maghreb et l'Afrique du Sud.

C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire les propos à dimension essentiellement socio-anthropologique du professeur Aguessy qui s'est entre autre employé à dresser une historique des expressions culturelles nègres voire des « industries culturelles » africaines à travers l'histoire. Une Afrique qui a été au cœur des ébullitions des cultures du monde. La référence à la monarchie de Kouch avec son conseil de femmes paraît à ce propos éloquente.

Rien de magnifique ne s'est accompli dans cette histoire en dehors de la culture qui en l'occurrence revêt de manière irrécusable une dimension fondamentale et nodale. Il faut donc se garder de la tendance actuelle à délaisser la culture à la traîne de l'économie.

Il faut par contre reconnaître que c'est elle qui constitue l'ensemble des systèmes symboliques, conditionne l'économie, elle qui est partout, embrasse toutes les sphères de la vie, englobe tout, que ce soit le social, l'économie, le politique, l'environnemental, etc.

Bref, l'homme qui est un animal doué de culture emporte pour toujours les stigmates de la culture à laquelle il appartient.

Secundo : Des problèmes se posent et paraissent fortement handicaper l'émergence de ces industries culturelles dans une Afrique confrontée aux chocs et aux exigences de la mondialisation.

L'environnement des entreprises et structures qui véhiculent les expressions culturelles africaines est entravé par l'absence d'un cadre institutionnel et juridique structuré approprié. Il faut y adjoindre l'insuffisance d'infrastructures de production, de diffusion et de commercialisation due en grande partie au manque d'initiative susceptible d'offrir de nouveaux espaces de diffusion tant au niveau national, régional, qu'international. Le taux élevé des taxes douanières alourdissant les coûts de production et l'inadéquation entre les ressources financières disponibles et les besoins immenses desdites industries culturelles portent fortement préjudice à l'optimisation de leur contribution en matière de promotion de l'emploi et du renforcement du PIB.

Tertio : Des solutions sont apportées aux problèmes posés. Ces solutions paraissent pour le moment en-dessous de la masse des besoins réels engendrés par l'entreprise culturelle sur le continent.

Pour y remédier de façon durable, des préalables s'imposent.

Il s'agit d'établir une radioscopie précise de la contribution des biens et services culturels africains à la croissance de manière à rendre disponibles à cette phase des données et analyses fiables nécessaires à l'élaboration des stratégies pertinentes en la matière mais aussi à la mise en œuvre d'actions coordonnées de concert

avec tous les acteurs nationaux et partenaires internationaux.

Cette initiative impose une action coordonnée entre les activités, les opérateurs culturels et les investisseurs, entre le secteur public – États, et collectivités territoriales – et le secteur privé, dans toutes les filières de l'industrie de la création culturelles. L'articulation de ladite action de coordination passe par la mise sur pied des mesures d'accompagnement en matière de fiscalité, c'est-à-dire d'avantages fiscaux favorables à l'importation des intrants des industries culturelles. Il faut qu'il y ait à ce propos une réelle volonté politique d'accompagnement en matière d'avantages fiscaux. Pour ce faire, la contribution de la diaspora africaine en tant que source de mobilisation de ressources, d'investissement additionnel mais aussi de marché de diffusion, est fort attendue.

Cette contribution des investisseurs de la diaspora ne peut devenir effective sans la mise en place des modalités claires et précises mais aussi des plateformes entre tous les acteurs intéressés à investir dans l'économie des industries culturelles.

Ceci en appelle à la question de la définition de nouvelles synergies à mettre en place entre tous les acteurs en présence, entre l'institution étatique à qui incombe la prise des décisions macro-économiques et la société civile, association partenaire, la défense des intérêts des différents corps de métiers.

Table ronde 2 | La Culture : société civile, gouvernements, quelles synergies ?

S'agissant de la seconde table ronde, cadre d'interventions, de discussions et de réflexions qui a connu les participations de M. Ali Houdou, ancien Ministre de l'Information, ancien Ministre de la Culture, président du comité de mobilisation des peuples pour les États-Unis d'Afrique, de M. Dupe Lawani, opérateur culturel, de M. Moji Okuribido, conseiller régional pour la culture Unesco

« Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Sierra Léone », de M. Florent Couao-Zotti, éditeur, écrivain, critique littéraire, éditorialiste et Sa Majesté le Roi Houédogni Gbêhanzin, elle a été consacrée à la définition et à la mise en place de nouvelles synergies entre les différents acteurs en présence sur la scène de l'économie de la culture en Afrique. Avec comme rapporteur M. Séna Isidore Tokou, journaliste LCF (Togo), cette table ronde a été modérée par M. Bernard Gillet, secrétaire général du RAPEC. Quel rôle incombe à chacun des acteurs dans la dynamique du développement des industries culturelles sur le continent ?

Au nombre desdits acteurs à cibler, le forum a mis un accent particulier sur l'institution publique, le secteur privé – artistes, créateurs, entrepreneurs privés – la société civile faite d'associations professionnelles, et les coopérations partenaires à l'échelle internationale, bilatérale et multilatérale.

Concernant l'institution publique centrale, l'accent a été mis sur le rôle majeur des états africains en matière de constructions des infrastructures (salles de cinéma, de concert, etc.), de la mise à disposition de formations techniques et d'accès aux financements au profit des entrepreneurs culturels. Il urge d'accompagner ces dispositions de la mise en place et de l'application de cadres réglementaires et législatifs ancrés dans le patrimoine et l'identité culturelle africaine, bref dans les fondements culturels africains, mais aussi favorables au développement des industries créatives telles que les réglementations / législations relatives à la propriété intellectuelle et à la protection de la condition sociale de l'acteur culturel.

Ainsi face aux dangers de l'uniformisation que court notre monde, il parait impérieux que les pouvoirs publics africains, par l'entremise du développement du « concept de la différence », travaillent à la mise en œuvre de politiques culturelles novatrices en matière de protection et de promotion de la diversité culturelle.

Entendons ici par culture, l'expression créative et artistique dont il faut encourager le développement, la production, la distribution et la consommation et par politique culturelle, l'ensemble des principes novateurs qui guident les pouvoirs politiques dans leur action de soutien à la culture.

Quant au secteur privé – comprenant les artistes, les créateurs et entrepreneurs culturels intervenant au sein de l'espace africain ou ayant un lieu avec le continent – considéré comme acteur de premier plan du développement culturel, il lui incombe davantage de professionnalisation tant au niveau des créateurs que de leurs métiers. Le renouvellement durable du capital culturel africain passe par la conservation et la promotion des espaces de liberté de création.

La défense des intérêts des différents corps de métiers revient à la société civile, concept dont l'appréhension moderne coïncide fort malheureusement avec une politisation à outrance. Il revient à cette société civile, composée notamment des associations professionnelles, le rôle fondamental de formulation des propositions en vue de l'amélioration de la performance de leurs filières.

Quant aux associations culturelles dont l'utilité revient à faciliter l'accès de la majorité à la culture, à créer ou à développer des publics, il leur appartient en somme de soutenir et d'accompagner le développement des pratiques d'amateurs. Une contribution considérable est attendue de la part des organisations de la société civile de la diaspora pour la promotion des industries culturelles en Afrique tant par la création des réseaux que par le développement des relations entre opérateurs africains et ceux exerçant au sein d'autres espaces culturels. La disponibilité de cette diaspora en matière de la mise sur pied des plans d'exportation ou de diffusion des expressions culturelles africaines à l'échelle internationale ne fait plus l'ombre d'aucun doute.

C'est-à-dire que le rôle imparti aux coopérations internationales, bilatérales et multilatérales dans les actions et les stratégies d'émergence et de promotion de la culture africaine, ne saurait être négligé. La nécessité de tenir compte du contexte spécifique de l'Afrique, l'urgence de la prise en main par les acteurs africains eux-mêmes de leur destin en vue de la garantie d'un avenir plus assuré, le respect et la promotion de la diversité culturelle, constituent les principes directeurs qui doivent être partagés dans ces actions et stratégies de coopération internationale comme les co-productions et les actions de renforcement des capacités locales. En revanche la responsabilité de l'émergence et de la promotion de la culture africaine appartient en premier lieu aux acteurs de la puissance publique centrale, aux opérateurs culturels et à la société civile africaine exerçant à l'intérieur du continent ou appartenant à la diaspora. L'identification et la mise en œuvre des stratégies, de politiques culturelles et de mesures de développement est au prix de la promotion d'un dialogue permanent entre les responsables à l'échelle nationale et des collectivités locales, les acteurs de la société civile et les opérateurs du secteur privé.

Table ronde 3 | Culture africaine et médias

Au cours de cette table ronde réunissant Mme Delphine Etémé, chanteuse, auteur, compositeur, productrice, M. Sèna Isidore Tokou, journaliste LCF (Togo) et Sa Majesté le Roi Houédogni Gbêhanzin, il a été pour l'essentiel question du rôle majeur que peuvent jouer les médias tant dans la diffusion des expressions et productions culturelles africaines que dans la promotion des industries culturelles du continent africain. Avec comme rapporteur M. Constantin Casimir, journaliste, cette table ronde a été modérée par M. Romaric Gbédji, journaliste.

Des présentations faites et des témoignages de représentants de certains médias de la place au sujet des actions entreprises

dans le cadre du développement des industries culturelles, il se dégage aisément le rôle majeur que peuvent jouer les radios et les télévisions grâce aux activités, aux concours et concerts organisés, aux reportages et aux programmes de formations. Ces actions médiatiques au service de la création des expressions culturelles africaines ne peuvent se renforcer en dehors de la mise en place de réseaux de partenariats entre les médias situés sur le continent et ceux au service de la diaspora africaine.

L'occasion a donc été offerte aux divers intervenants de cette table ronde de mettre un accent particulier sur le rôle des nouvelles technologies tant à travers le développement de la diffusion locale et internationale de la création que dans la dynamique de l'intégration sociale et de la démocratie culturelle. Les limites imposées aux médias traditionnels trop en proie aux clivages idéologiques de toutes sortes expliquent le recours impérieux aux NTIC qui dans leurs offres de puissants outils de communication et de promotion, facilitent la circulation et le passage de l'information.

L'accès des biens culturels africains sur les marchés mondiaux reste déterminé par la résolution de cette question de fracture numérique à laquelle reste assujetti le continent africain. À ce niveau encore une nouvelle compétition, une rude bataille dont la suite conditionne forcément l'avenir des industries culturelles africaines, sur les marchés, internationaux. Le forum de Cotonou interpelle à ce propos la responsabilité des autorités africaines à divers niveaux.

• • • • • • • • • • • • •

Chacune des trois tables rondes a été l'occasion pour le public d'exprimer oralement son intérêt manifeste pour ce forum par ses objections pertinentes, ses préoccupations judicieuses et ses réflexions à propos. Il s'est exécuté de manière unanime à la proposition qui lui a été faite de mettre par écrit ses commentaires dans une « boîte à idées » mise à jour à l'occasion. Aussi cette version

finale du rapport général s'est-elle employée autant que faire ce peut à y tenir compte.

La rencontre de Cotonou a été agrémentée de manière satisfaisante par les prestations musicales, poétiques, scéniques, humoristiques et des séances de contes de nombreux artistes africains.

Du Bénin, ils ont pour noms Gbesawa, L'Amazone, Ernest Guy Kaho et le Groupe Teriba. Du Togo voisin, il s'agit de Dorim Santi, de Djény Djella et de Fréderick Gakpara. Le Burkina Faso était représenté par Laure Guiré, la Côte d'Ivoire par Patricia Balé et le Cameroun par Queen Etémé.

Après la lecture du rapport général provisoire, la rencontre-débat a été conclue par les mots de remerciements des organisateurs au nombre desquels on peut, entre autre, mentionner l'intervention remarquée du président du RAPEC, M. John Ayité Dossavi. La visite au terme des débats suscités par les trois tables rondes, du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, M. Galiou Soglo a été pour ce dernier, l'occasion d'exprimer de vive voix la disponibilité des politiques à accompagner et à soutenir l'aventure des industries culturelles sur le continent africain.

Rapport général établi par le Dr Eustache Roger Koffi ADANHOUNME, Ecrivain, Professeur de Philosophie Morale et Politique à l'Université Abomey Calavi, Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2009.

Annexe 4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA RENCONTRE-DÉBAT 3e FORUM DU RAPEC

« Culture, levier du développement économique en Afrique »

Marrakech (Maroc), 17 décembre 2009

1 – Le 17 décembre 2009 s'est tenu à Marrakech (Maroc), dans le cadre d'AFRICITÉS 5 (Journées panafricaines des collectivités locales), le 3e Forum du Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels (RAPEC). Cette rencontre-débat, plus particulièrement orientée sur la zone arabophone, mais ouverte à l'ensemble des 47 pays africains présents à AFRICITÉS 5, a fait suite aux Rencontres de Paris (UNESCO, 16 décembre 2008) et de Cotonou (Bénin, 16 avril 2009).

Le RAPEC, en collaboration avec l'UNESCO et en partenariat avec la CGLUA (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique), a organisé cette rencontre pour recueillir les connaissances et les expériences des acteurs, entrepreneurs et promoteurs culturels, qu'ils viennent des secteurs public, privé ou civil, autour de ce nouveau paradigme qui fait de la culture – notamment à travers son patrimoine et sa créativité – un levier central du développement durable en Afrique.

Ces trois rencontres devraient aboutir, ensemble avec deux autres rencontres actuellement en préparation pour 2010, au Congrès Panafricain des acteurs et entrepreneurs culturels, prévu en 2011 et qui sera organisé en coopération avec les gouvernements et collectivités locales africaines, les investisseurs privés, les sociétés civiles, les Organisations internationales, régionales et sousrégionales et les partenaires du développement.

2 – Quatre interventions ont marqué l'introduction au débat :

• **M. Jean-Pierre Elong Mbassi**, Secrétaire général de la CGLUA,

qui a regretté que la culture, notamment dans ses dimensions économique et politique, n'ait joué jusqu'à maintenant qu'un rôle peu marginal au niveau des collectivités locales africaines et au sein de la CGLUA (même si le patrimoine culturel est présent depuis AFRICITÉS 3 et qu'une collaboration fructueuse s'est établie, tant avec l'UNESCO qu'avec l'École du Patrimoine Africain, à Porto Novo). Il s'engage à réserver à la culture et à son rôle dans le développement économique et social la place qui lui revient dans les futurs Sommets AFRICITÉS.

• **Mme Aouli Mouagni**, chargée de programme pour la coordination et les relations extérieures du Bureau multi pays (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie) UNESCO à Rabat, a lu un message de Mme Françoise Rivière, ADG UNESCO pour la Culture, dans lequel Mme Rivière souligne tout le soutien que l'UNESCO réserve à l'initiative et à la démarche du RAPEC et insiste sur le rôle de la culture dans la construction du développement durable conçu comme une amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des générations actuelles et futures. Pour l'UNESCO, les industries culturelles en Afrique peuvent contribuer significativement à la vitalité de la création africaine, ainsi qu'à l'économie du continent, par la création d'emplois et de richesses.

• **M. Miloud Habibi**, Directeur du Bureau de la coordination de l'arabisation à l'ALECSO (Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences), a souligné, de son côté, l'importance des langues – et notamment des langues arabes – dans le dialogue interculturel et dans le développement économique et social des Africains.

• **M. John Ayité Dossavi**, Président fondateur du RAPEC, enfin, a insisté sur le fait que les pays africains sont extrêmement riches en matière de ressources culturelles et de talents créatifs et que leurs traditions et leur patrimoine culturel hors du commun

peuvent et doivent générer des retombées économiques et sociales conséquentes et constituent donc un facteur de développement et de diversité culturelle.

3 – Le débat sur les trois thèmes : Culture africaine et économie / La culture : société civile, gouvernements, quelles synergies ? / Culture africaine et médias, a été introduit par plusieurs artistes et experts :
M. Lazard Groune, président du groupe Vitamine,
Mme Bouchra Rejani-Chahed, secrétaire générale de Fremantle Media,
M. Jean Digne, directeur du magazine *Hors les Murs*,
M. Khalid Tamer, metteur en scène et délégué général de plusieurs festivals,
Mme Olga Johnson, directrice-fondatrice de Public Event,
M. Guy Castah Ngoyo Moussavou, directeur associé de BAO Casablanca,
M. Jean-Pierre Marcos, maître de conférences à Amiens,
Mme Akuelé Creppy, directrice du magazine *Afrique Passion*
et Mme Tahra Hembara, artiste-musicienne mauritanienne (joueuse de *ardin*), dont l'intervention n'a pas été seulement orale, mais aussi musicale.

Signalons, enfin, une intervention remarquable du Roi de Savalou (Bénin) qui rappelait que « *celui qui perd sa culture se perd* » et que la chefferie traditionnelle a toujours joué un rôle éminent dans le respect que l'homme voue à son environnement naturel et culturel.

4 – Quel est le contexte de ce nouveau paradigme « *la culture africaine comme ressource et comme levier du développement durable* » ?

Ces dernières années, la culture est (re)devenue une centralité et une priorité, du moins au niveau des discours politiques. Il semble y avoir trois raisons essentielles à cela :

• la mondialisation et les différentes crises (financière, économique, sociale, alimentaire, sécuritaire, climatique, etc.) que nous traversons ont manifestement entraîné une perte de sens et ont provoqué

une volonté de reconstruire des finalités et des objectifs à partir des valeurs et des identités qui sont les nôtres. La culture, si elle n'est sûrement pas le remède miracle, peut cependant nous aider à renforcer notre capital social, par le patrimoine et l'histoire, par la force de l'imaginaire et des symboles, mais aussi par sa créativité et son sens d'innovation.

• la fragmentation et la forte individualisation de nos sociétés nous obligent aujourd'hui à réinventer un nouveau « vivre-ensemble ». La culture, en tant que lien, entre individus et entre communautés, mais aussi en tant que regard critique sur nos sociétés, peut nous aider dans le renforcement de la cohésion sociale et dans l'invention de nouvelles solidarités, ainsi que dans la gestion de conflits et dans la mise en place de gouvernances respectueuses de la démocratie citoyenne.

Même si cela n'a pas été le thème central de la rencontre de Marrakech, il est important d'insister sur la culture comme facteur de développement social et humain, avec tous les aspects que cela comporte : renforcement des liens identitaires, communication sociale, gouvernance et renforcement de la citoyenneté, intégration et valorisation de ceux qui, pour une raison ou une autre, sont marginalisés par nos sociétés modernes, amélioration de la qualité de la vie, etc.

• la culture, enfin, comme l'a si bien montré le Rapport récent de la CNUCED sur l'économie créative (Accra 2008), est aujourd'hui facteur de développement et créatrice de richesses et d'emplois. Non seulement la culture représente autour de 5% du PIB dans la plupart des pays et autour de 5% de la population active, mais elle constitue aussi l'un des taux de progression les plus importants en matière de PIB et de PA. Ce qui n'est d'ailleurs guère étonnant dans des sociétés qui seront de plus en plus des sociétés du savoir et de la connaissance.

Ainsi, quand nous parlons de la culture comme « ressource », nous la situons à trois niveaux :

• la culture est un secteur d'activités, avec ses filières artistiques, ses industries culturelles et créatives, ses entrepreneurs culturels.

• la dimension culturelle, transversale, s'affirme dans d'autres secteurs, économiques, mais aussi sociaux.

• la culture n'est pas seulement « ressource », c'est-à-dire capital culturel et social, mais elle est aussi ce qui nous permet de gérer les autres ressources, naturelles et physiques. D'où l'importance des différents nouveaux de gouvernance : locale, nationale, régionale, continentale.

Au niveau des textes politiques, plusieurs chartes, conventions et plans d'action insistent sur cette place centrale de la culture dans le développement durable. Sans viser à être exhaustifs, énumérons-en quatre :

• la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005),

• la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine (2005/2006),

• le Plan d'Action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP (2003),

• la Déclaration de Bruxelles, du colloque *Culture et création, facteurs de développement* (avril 2009).

Cependant, malheureusement, la culture est oubliée dans deux textes qui déterminent, par leur contenu et par leur démarche, les politiques de développement aujourd'hui : les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (2000) et la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (2005) et *Programme d'Action d'Accra* (2008). La rencontre de Marrakech s'est tenue dans le cadre

d'AFRICITÉS 5, grande « foire des savoirs et des expériences » des collectivités locales africaines. L'objectif de ce sommet a été de définir des stratégies opérationnelles pour le développement local et pour l'emploi. Dans les messages de ce grand rendez-vous des maires et élus locaux et régionaux, on peut lire :

– *L'Afrique est riche des Africains, de ses ressources et de ses cultures.*

– *Les collectivités locales et régionales sont les acteurs stratégiques du développement.*

Une coopération renforcée entre AFRICITÉS et le RAPEC s'impose donc, dans un intérêt mutuel, les stratégies et les démarches étant très proches.

5 – Concernant le thème *Culture africaine et économie* : la culture a un triple impact sur l'économie :

• un impact direct, qui se répercute surtout dans le secteur culturel et dans son économie,

• un impact indirect qu'on peut constater ailleurs que dans le secteur culturel, par exemple dans l'hôtellerie, la restauration, le patrimoine, etc.,

• un impact qu'on pourrait qualifier de créativité et d'innovation sur l'économie créative au sens large, mais aussi sur l'économie dans son ensemble.

Comme l'ont souligné plusieurs participants de la rencontre-débat de Marrakech, il s'agit de développer, à partir de la diversité culturelle, des cultures en mouvement. Pour ce faire, l'Afrique dispose d'atouts certains, tels que son patrimoine et sa créativité, mais aussi la richesse de sa diversité artistique, linguistique et culturelle, énergie renouvelable par excellence. Alors que, dans de nombreux domaines, la coopération de l'Afrique avec d'autres continents et pays est souvent asymétrique (« *la main qui donne est*

toujours au-dessus de la main qui reçoit », comme le disait Amadou Hampâté Bâ), dans le domaine culturel l'Afrique peut parler d'égale à égale avec les autres et coopérer « à hauteur des yeux ».

Mais les relations entre culture et économie en Afrique souffrent aussi de faiblesses, telles que : l'absence de marchés *monétisables*, manque de professionnalisation et de formation des acteurs, taxes douanières trop élevées, souvent absence ou insuffisance de cadres institutionnels et juridiques appropriés, insuffisance d'infrastructures de production et de commercialisation, insuffisance de ressources financières à la hauteur des besoins en matière de mise en valeur du patrimoine et de développement des industries culturelles.

Quelles stratégies développer ?

• Si l'Afrique veut de nouveau, pour paraphraser Joseph Ki- Zerbo, coucher sur sa propre natte, il faut qu'elle se réapproprie son patrimoine et ses cultures, notamment dans le domaine de la production et de la distribution des industries culturelles.

• Il convient de développer les marchés locaux et régionaux.

• Mais il est souhaitable, aussi, que l'Afrique se place sur les marchés internationaux, tant avec ses produits qu'avec ses savoir-faire. Elle peut et doit le faire, tant par ses artistes et ses productions, que par des coproductions Sud-Sud ou Sud-Nord. Mais il est important, aussi, que ces réussites personnelles ou collectives sur les marchés internationaux soient reliés au développement local, comme l'illustrent, par exemple, certains musiciens de l'Afrique de l'Ouest.

• La dynamique doit se trouver dans l'interaction d'une démarche *top down* (par les États) et d'une démarche *bottom up* (par les collectivités locales).

• Les financements doivent se diversifier : financements extérieurs (par les partenaires du développement, mais aussi à travers des IDE

(Investissements Directs Etrangers) privés), financements régionaux et nationaux, tant publics que privés.

Pour développer ces stratégies, les participants ont beaucoup insisté sur :

• l'importance des Festivals, mais aussi des espaces publics (cf la place Jemâa el-Fna, à Marrakech), comme espaces de rencontre, d'échange et de formation, mais aussi pour leur impact économique sur toute une région,

• le développement de la coopération Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud,

• la nécessité de repenser l'économie de la culture et de la relier davantage au développement local et régional,

• la nécessité de reconnaître le rôle et le statut de l'artiste et de lui assurer des revenus réguliers, notamment par le respect des droits d'auteur,

• le renforcement des capacités, notamment par la formation,

• la construction de « durabilités », au-delà de l'événementiel, en faisant de la culture le 4e pilier du développement durable.

6 – Concernant les synergies à créer entre les pouvoirs publics et les secteurs privé et civil, les participants de la rencontre ont souligné le dynamisme de nombre de PME culturelles qui, partant d'initiatives privées, pourraient mieux se développer si elles recevaient un peu de reconnaissance et d'aide financière de la part des gouvernements et des autorités locales et régionales.

Si la société civile en général et le secteur privé en particulier sont souvent des forces de proposition permanentes en Afrique, de nouvelles solidarités avec les pouvoirs publics pourraient déclencher des situations *win-win* et faire de l'économie culturelle et créative un vecteur central du développement durable.

Dans ce contexte, l'importance de la sensibilisation, de l'éducation artistique (par exemple sur la base de contrats entre les artistes et les communautés locales) et de la formation a été soulignée, tout comme la nécessité de travailler en réseau entre les différents acteurs.

Dans toute cette démarche, le rôle des médias est central, comme instrument de diffusion et de sensibilisation, mais aussi comme partenaire du développement durable.

7 – Quelques remarques conclusives :

• Pour la 5e édition d'AFRICITÉS, la rencontre organisée par le RAPEC a été considérée comme « événement spécial ». Il serait sans doute souhaitable que pour les prochaines éditions, la dimension culturelle du développement soit plus transversale et que le réseau RAPEC puisse s'exprimer dans les rencontres thématiques.

• Les rencontres du RAPEC auraient sans doute intérêt à mieux intégrer les initiatives et stratégies développées ailleurs, par exemple à l'Union européenne, à l'OIF, au sein du Commonwealth, à l'ALECSO et au sein de quelques grandes ONG. Comme c'est déjà le cas avec l'UNESCO, des partenariats organiques devraient être développés avec ces OIG et ONG.

• Pour renforcer la démarche du RAPEC, il semble souhaitable de développer encore davantage les transversalités culturelles et le *mainstreaming* culturel, en décloisonnant plus encore la culture et en l'intégrant définitivement dans une démarche de développement durable.

• le RAPEC, tout comme les autres OIG et ONG qui travaillent sur *culture et développement* , aurait intérêt à participer aux travaux qui se font actuellement un peu partout sur la définition de nouveaux indicateurs de la richesse et du bien-être.

Quel meilleur argument pourrions-nous trouver pour convaincre les pouvoirs publics et les entrepreneurs privés d'investir dans la culture que le fait que la culture n'est pas seulement significative en termes de PNB et de population active, mais aussi en termes de richesses non matérielles et de bien-être ?

Rapport général établi par Raymond Weber, Chef de l'Unité « Perspectives de développement à moyen et à long terme » au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Paris, Président du Conseil luxembourgeois pour le développement durable.

Le 7 janvier 2010.

[1] **Page 37 :** L'Accord de Florence est un accord international destiné à favoriser la libre circulation des livres, des publications et des objets présentant un caractère éducatif, scientifique ou culturel. L'article I de l'Accord de Florence stipule : « *Les États contractants s'engagent à ne pas appliquer de droits de douane et autres impositions à l'importation ou à l'occasion d'importation : aux livres, publications et documents (Annexe A) ; aux objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel (annexes B, C, D et E) lorsqu'ils répondent aux conditions fixées par ces annexes et sont des produits d'un autre État contractant* ».

Le Protocole de Nairobi élargit le champ d'action de l'Accord de Florence à certains objets complémentaires et octroie de nouveaux avantages à certains objets déjà visés par l'accord de Florence. Il inclut dans la liste des objets concernés les matières et machines servant à la fabrication de livres, publications et documents. Par conséquent les intrants (papier, encres, colles, machines pour le traitement du papier, machines à imprimer, etc. sont exonérés de toute taxe à l'importation.

ISBN : 9791090854130

© AUDASCREEN – Novembre 2013

Conception graphique : Audasceen

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'Editeur est illicite (article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC) , 20 rue des Grands-Augustins, 75006 PARIS.

Imprimé en Union Européenne - 2013

Dépôt Légal : décembre 2013

RAPEC

RESEAU AFRICAIN DES PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS CULTURELS

ISBN : 9791090854130

OUVRAGE PUBLIÉ PAR

AUDASCREEN